

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009 (Article L 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille neuf, le **vingt-sept novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-huit novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François VOGUET, Maire**.

#### ETAIENT PRESENTS

MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mmes COUPEAUX, TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, M. GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, MM. SAOUDI, BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, CARRIER, Mmes ERMENAUULT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI-ABOULKHEIR, M. REMINIAC, Mme JOURDAN, MM. ACCHIARDI, ESCLATTIER, Mmes ARCIER, BAKOULA.

#### EXCUSES-REPRESENTES

M. SEYE	qui a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
Mme GARCIA	qui a donné mandat à	Mme VAYSSE
Mme PERRIGUEUX	qui a donné mandat à	M. CARRE
M. BENEDICT	qui a donné mandat à	M. BEDOURET
Mme LE GAUYER	qui a donné mandat à	M. POIRIER
M. VIENOT	qui a donné mandat à	Mme XAMBEU
Mme NIAKHATE	qui a donné mandat à	M. CLERGET
Mme BENZIANE	qui a donné mandat à	Mme ANTOINE
Mme RIOU	qui a donné mandat à	M. REMINIAC
M. RAMADIER	qui a donné mandat à	M. ACCHIARDI

#### ABSENT

M. ALARCON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame Nora SAINT-GAL** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## SOMMAIRE

<b>1 - Subventions complémentaires aux associations sportives et bourses aux athlètes de haut niveau - répartition des contrats d'objectifs</b> .....	6
<b>2 – Immobilière 3F – Demande de garantie communale d'emprunt – Opération de construction de 30 logements collectifs sociaux 1 bis avenue Foch</b> .....	7
<b>3 – 20 ans des droits de l'enfant – propositions d'actions</b> .....	8
<b>4 - Renouvellement de la convention Relais Assistantes Maternelles</b> .....	18
<b>5 - Approbation de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</b> .....	18
<b>6 - Projets d'Actions Educatives pour l'année 2009</b> .....	19
<b>Adopté à l'unanimité</b> .....	20
<b>7 - Prix et qualité du service de collecte et de traitement des déchets – Rapport annuel 2008</b> .....	20
<b>8 - Prix et qualité du service public d'eau potable et d'assainissement – exercice 2008</b> .....	25
<b>9 - Réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de la ville de Fontenay-sous-Bois – constitution d'un groupement de commandes avec le département</b> .....	27
<b>10 - Approbation de l'avenant n° 3 relatif au contrat programme de durée barème D – avenant à intervenir avec ECO EMBALLAGES</b> .....	30
<b>11 - Reconduction de conventions d'entretien des espaces libres situés dans le Grand Ensemble de Fontenay</b> .....	32
<b>12 – Rapports d'activités de l'exploitation du réseau du chauffage urbain – exercice 2008</b> .....	33
<b>13 - Rapport annuel de l'exercice 2008 relatif à la délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement GERAUD</b> .....	35
<b>14 - Renouvellement d'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)</b> .....	36
<b>15 – Liste des arrêtés pris par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> .....	37
<b>16– Vœu relatif à l'appel « ultimatum climatique » présenté par la majorité sur proposition des Elus Verts</b> .....	37

Le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité, avec la prise en compte d'une remarque faite par Madame ARCIER.

**Interventions de MM. REMINIAC, VOGUET, Mme ABEILLE, MM. ESCLATTIER, SAINT-GAL**

**M. REMINIAC**

Quelques petites remarques. J'ai eu maintes fois l'occasion de m'exprimer ici pour demander de faire nettoyer les trottoirs. Les feuilles en décomposition les rendent glissants et dangereux. Il s'agit principalement, du quartier du Bois, de la rue du Clos d'Orléans et de la place Moreau David. Ce sont des axes de passage très fréquentés et les risques de chutes sont d'autant plus nombreux. Enlever ces feuilles avant qu'elles ne soient trop dégradées me paraît plus simple et plus efficace. Je ne veux pas croire les mauvaises langues qui disent que c'est délibérément laissé dans cet état. Je demande également pourquoi seul le trottoir, côté impair de la rue Legrand, est nettoyé, je cite cette rue parce que j'y demeure, mais ce n'est certainement pas un cas unique. Dans le Grand Ensemble, les feuilles sont rassemblées, hachées puis projetées vers des haies et cela dans un vacarme assourdissant. Ne pourrait-on pas procéder d'une autre manière qui ne nuise pas aux riverains ? Je vous remercie.

**M. VOGUET**

Je pense que notre ville est bien entretenue. Ceci étant, j'entends vos remarques et elles seront transmises au service concerné. Il n'y a aucune volonté de nuire aux habitants de la rue Legrand.

**Mme ABEILLE**

Je voulais faire un point d'information concernant le vote, au Conseil Régional d'Ile-de-France, du contrat particulier entre la région et le département du Val-de-Marne. Lors de cette séance, qui s'est achevée cet après-midi, nous avons voté ce contrat qui s'organise autour de 4 grands thèmes déclinés en 24 projets dans les secteurs suivants : développement économique, recherche, innovation, amélioration des déplacements, environnement, sport et culture. La part dédiée à l'amélioration des déplacements dans le Val-de-Marne représente environ 70 % de l'enveloppe financière de ce contrat, qui, pour information, s'élève à environ 229 millions d'euros. La détermination des partenaires, la région et le département, de répondre aux immenses besoins des habitants de ce département est importante. Cela étant, il est à noter quand même que ces crédits restent en deçà des efforts qu'il faudrait déployer dans le Val-de-Marne, comme ailleurs dans la région Ile-de-France, sur les transports.

Je voulais attirer votre attention aussi sur la partie environnement. Le projet du Parc des Carrières a été voté pour 6,6 millions d'euros, avec un amendement que j'ai déposé, concernant les accès et les abords du parc ainsi qu'un équipement lié à sa thématique, la biodiversité, le tout pour un montant de 700 000 euros ; sachant que, pour les fontenaysiens, nous allons maintenant avoir un projet dans sa totalité : aménagement, sécurisation du parc, accès, abords du parc, et équipements dédiés. Un projet qui, dans sa globalité, a maintenant trouvé son financement et je pense que c'est une bonne nouvelle pour notre ville.

Je voulais également préciser qu'il a été déposé un amendement à ce contrat concernant les protections phoniques du RER A. Cet amendement a été déposé par Monsieur LAFON, le Maire de Vincennes. Cet amendement a été rejeté par la majorité régionale. Je vais expliquer pourquoi, parce que cela peut sembler un peu compliqué pour un certain nombre de fontenaysiens. De fait, nous sommes, les Verts bien sûr, mais également la majorité régionale, très favorables à la construction de ces murs anti-bruit. En l'occurrence, cet amendement n'avait pas lieu d'être puisque les contrats particuliers entre la région et les départements permettent de financer des projets pour lesquels aucune politique régionale n'est prévue, ce qui n'est pas le cas évidemment des protections phoniques puisque ce sont

des dispositifs qui sont financés à 50 % par la région Ile-de-France. Par ailleurs, dans ce contrat particulier, il est écrit noir sur blanc que les protections phoniques le long du RER A étaient fléchées comme prioritaires, à la fois par la région et par le département. Voilà donc, pour résumer, la raison du rejet de cet amendement. Cela ne sert à rien de déposer des amendements pour des projets qui existent déjà. L'étude qui a été réalisée par les collectivités pour les protections phoniques est parvenue il y a une semaine au conseil régional et les choses s'enclenchent maintenant au niveau de la région.

Je voulais souligner qu'il s'agissait d'une démarche quelque peu politicienne, engagée lors de ce débat au conseil régional. Je me félicite par ailleurs des résultats de la négociation et du travail réalisé sur le projet de Parc des Carrières. En ce qui concerne Fontenay, je suis vraiment très satisfaite et je pense que Gilles SAINT-GAL aussi, également du côté du département, et Liliane PIERRE qui n'est pas parmi nous. Je crois que nous avons abouti à quelque chose de bien organisé, de bien construit et qui va changer une bonne partie de la physionomie de notre ville. Je vous remercie.

### **M. VOGUET**

C'est une bonne nouvelle et je vous en remercie mais c'est une nouvelle que nous connaissions déjà depuis un certain temps puisqu'au niveau de la région, Gilles SAINT-GAL et Liliane PIERRE pour le département oeuvraient au financement du Parc des Carrières depuis maintenant de nombreuses années.

Pour ce qui nous concerne, j'avais rencontré le Président du Conseil Général au début de l'année et nous aurons donc 7 millions de financement au titre du Contrat Particulier pour le Parc des Carrières. Nous allons travailler à notre budget communal et nous y mettrons les moyens nécessaires, car le Parc des Carrières est attendu depuis maintenant très longtemps par les fontenaysiens. C'était d'ailleurs une opération très complexe puisqu'il s'agissait de travailler sur un terrain de carrières et pendant tout un temps la réglementation nous imposait de combler ces carrières, ce qui était impossible du point de vue budgétaire. Maintenant des solutions nouvelles existent, notamment des filets de protection qui ont été autorisés par l'administration des carrières.

Tout cela a abouti, nous avons un projet qui est pratiquement finalisé et j'espère que nous allons pouvoir commencer les travaux d'aménagement du Parc des Carrières dès l'année 2010 et qu'il sera ouvert au public en 2011. C'est une bonne nouvelle pour les fontenaysiens. Cela va dégager des surfaces très importantes d'espaces verts en centre ville et, non seulement amorcer, mais matérialiser la coulée verte qui est le projet urbain premier de notre commune aujourd'hui et qui irriguera l'ensemble des quartiers de Fontenay. C'est vraiment du beau travail qui montre d'ailleurs que les collectivités territoriales sont une nécessité dans notre pays, et qu'il ne faut pas, en tout cas c'est ma conviction forte aujourd'hui, travailler à les détruire.

### **M. ESCLATTIER**

La coulée verte dont on nous rebat les oreilles depuis 35 ans va-t-elle se réaliser ? Cela va être très intéressant de voir, puisque vous appelez cela votre projet premier. Comme je le disais, ça fait 35 ou 40 ans qu'on en parle. Mais je voulais surtout intervenir sur la problématique de la couverture, ce qu'on appelle la protection phonique, plus exactement, du RER, parce que Madame ABEILLE, dans un très joli discours politique, s'est très joliment emberlificotée à vouloir essayer de nous faire oublier que, dans les faits, elle a voté contre les protections phoniques du RER pour Fontenay et leur prolongement. Donc, clairement, il faut répéter les choses. Il y a eu une proposition d'ajouter, avec un amendement, ce complément au projet de contrat pour réaliser les phases 2 et 3 de la protection phonique du RER et, Madame ABEILLE, vous avez voté contre et, ont voté contre, les partis de la majorité municipale, le PS, le PC et les verts.

Alors, on peut raconter tout ce qu'on veut, faire les politiciens que l'on veut, la réalité est que lorsqu'il fallait voter un projet favorable aux fontenaysiens, vous avez voté contre et on retrouve ici cette incohérence régulière et permanente des groupes de la majorité

municipale. On vote contre les protections phoniques du RER, on ne fait rien pour faire avancer le projet de la ligne n° 1, etc, etc... alors Madame ABEILLE, n'essayez pas de nous emberlificoter, vous avez voté contre les protections phoniques du RER et il est important que les fontenaysiens le sachent.

### **M. SAINT-GAL**

Les élections approchent et c'est cela qui explique l'énervement. Je me félicite à propos du Parc des Carrières. Certes, c'était une revendication ancienne mais, après tout, il faut l'opiniâtreté, elle a été portée durant de nombreuses années par notre municipalité, Louis BAYEURTE hier, Jean-François VOGUET aujourd'hui avec les équipes municipales en place, il faut souligner, dans la dernière ligne droite, en partenariat avec le conseil régional, l'obstination de ma collègue Liliane PIERRE pour porter jusqu'au bout ce projet, évidemment appuyé par le Président du Conseil Général Christian FAVIER et moi-même.

Vous avez eu raison, Monsieur le Maire, de souligner que les sommes qui ont été allouées à ce projet du Parc des Carrières ne sont pas un détail à un moment où les finances des départements sont mises à mal, où est contesté, ici et là, le bien-fondé de ce niveau de collectivité. Mais, par exemple, si la clause de compétence générale était encadrée pour les collectivités territoriales, comme le souhaitent le Président de la République et d'autres, il n'y aurait pas de Parc des Carrières, de contrat particulier, sur ces questions. Donc, on peut se féliciter aujourd'hui que ce projet aboutisse et qu'il ait eu un écho suivi d'une décision au niveau du Conseil Régional.

Ensuite, concernant les protections phoniques 2 et 3, et l'amendement de Monsieur LAFON tête de liste du centre et de la droite. D'abord, ce projet n'est nullement remis en cause, les 3 communes et le département du Val-de-Marne ont financé les études et la phase 1 de la couverture phonique du RER A. Concernant les phases 2 et 3, j'ai lu ce matin sur Internet, après la séance d'hier soir, les cris d'orfraie de Laurent LAFON qui n'ont pas lieu d'être. Il n'y a pas eu de vote de la majorité, hier soir, au Conseil Régional contre les protections phoniques. Pour l'heure, le montant des travaux est estimé à plus de 63 millions d'euros, 64 millions me précise Claude MALLERIN qui connaît encore bien mieux que moi le sujet. On est dans cette situation, il y a une volonté de tous les partenaires locaux, départementaux, régionaux de cofinancer ces protections phoniques. L'amendement qui a été proposé, hier soir, par le Maire de Vincennes n'avait pas lieu d'être et il n'y a pas de retranchement des collectivités concernées quant à leur engagement pour permettre la protection phonique, en tous cas, pour les phases 2 et 3. C'est un projet qui continue d'être à l'étude, d'ailleurs les études vont permettre d'évaluer précisément, à la fois le montant financier mais aussi l'ampleur des travaux à réaliser. Nous sommes dans cette situation et le cri ce matin de Monsieur LAFON n'a pas lieu d'être. Le Conseil Régional, le Conseil Général et les 3 communes s'engagent avec leurs élus régionaux, départementaux, locaux, pour permettre la réalisation de ces protections phoniques.

J'ajoute, mon cher collègue ESCLATTIER, que ce que vous venez de dire sur la prolongation de la ligne n° 1 est une contre-vérité et je vais vous expliquer pourquoi. Le conseil d'administration d'Orbival s'est réuni il y a environ 1 mois. Nous y étions présents avec Claude MALLERIN qui porte ce projet au plan local au regard de ses responsabilités municipales. Non seulement le projet n'est pas enterré mais le conseil d'administration d'Orbival est porteur d'une proposition tout à fait officielle à Christian BLANC. C'est-à-dire que nous maintenons bien évidemment notre souhait de départ qu'Orbival ait une connexion à Val-de-Fontenay, mais, comme Christian BLANC, dans son tracé final, fait une proposition autre, Noisy, le projet Descartes, et qu'il a demandé lors d'une délégation des maires de Saint-Mandé, Fontenay, Champigny, de travailler à des propositions alternatives, le conseil d'administration, tout en maintenant sa demande première avec la connexion à Val-de-Fontenay, a fait la proposition suivante à Christian BLANC et c'est officiel depuis 3 semaines que la ligne n° 1 soit prolongée non seulement aux Rigollots, au Plateau, à Val-de-Fontenay mais jusqu'à Nogent et Saint-Maur. Le projet retrouve du même coup une actualité nouvelle.

Ne dites pas que c'est faux Monsieur ESCLATTIER, vos amis politiques étaient au conseil d'administration (Jacques MARTIN, le Maire de Charenton, etc...). C'est une proposition unanime, approuvée par le conseil d'administration d'Orbival. Le projet retrouve une vigueur nouvelle au cas où notre proposition première qui est celle qu'Orbival aille jusqu'au Val-de-Fontenay ne serait pas retenue. Même si nous approchons des élections régionales, il ne peut pas y avoir sur des sujets d'intérêt général qui préoccupent nos concitoyens, des effets de manche à caractère politicien qui n'intéressent pas beaucoup les fontenaysiens, ici, au conseil régional ou dans d'autres assemblées de notre bonne région d'Ile-de-France.

### **M. VOGUET**

Simplement quelques chiffres, Monsieur ESCLATTIER ; 64 millions pour les protections phoniques de la ligne du RER, c'est pratiquement la somme des investissements de notre programme pour les 5 ans à venir, puisque nous avons les évalués à hauteur de 80 millions. En tout cas, chacun sait, le Maire de Vincennes, de Saint-Mandé, de Fontenay que ce ne sont pas les collectivités territoriales qui peuvent aujourd'hui, à elles seules, porter des travaux de cette ampleur au niveau financier.

Deuxième point sur la ligne 1 : Monsieur SAINT-GAL résume très bien les choses. Cela tombe très bien puisque nous allons discuter dans les jours qui viennent, au Parlement, de la question du Grand Paris. Il est demandé aux parlementaires de déléguer à l'Etat le financement des transports ferroviaires (métro, RER) en Ile-de-France. Nous allons porter fort avec mes amis de la gauche tout entière et du Val-de-Marne en particulier, cette double revendication, d'Orbival à Fontenay et de la prolongation de la ligne 1 qui n'a pas été retenue, jusqu'à présent, dans le cadre du projet de Christian BLANC/SARKOZY. Mais comptez sur nous pour défendre ce projet.

### **RAPPORTEUR : Madame Nora SAINT-GAL**

#### ***1 - Subventions complémentaires aux associations sportives et bourses aux athlètes de haut niveau - répartition des contrats d'objectifs***

Il est proposé de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes pour l'organisation de divers déplacements et manifestations :

- ARTE SUAVE (Jujitsu Brésilien) : 200 € - *Achat de matériel*
- USF Short Track : 500 € - *Déplacement à Chamonix*
- USF Plongée : 500 € - *Déplacement et Résultat*
- USF Football : 3 000 € - *Stade des jeunes à Bordeaux et Reliquat Match de l'OM*
- USF Volley Ball : 500 € - *Résultat et Déplacement Benjamins*
- A.S.V.F. (Football) : 500 € - *Tournoi de fin d'année à Lille*
- Ralliez-nous (Téléthon) : 446 €

#### **D'accorder une bourse aux athlètes de haut niveau :**

- Aurore PAPRZYCKI - USF Football : 500 €
- Cyril LAFARGE – USF Short Track : 500 €

#### **Et de procéder à la répartition des contrats d'objectifs :**

##### **I - Contrats d'Objectifs par équipe :**

- USF Football : 3 000 €
- ACSF (Tennis de Table) : 3 000 €

- USF VOLLEY : 3 000 €

#### II - Contrats d'Objectifs individuels :

- Stéphane OUAICHE (ACSF) : 2 000 €
- Vincent SUILLEROT (USF Tennis) : 2 000 €

#### III - Contrats d'Objectifs handisport :

- ACSF : 1 000 €
- USF : 1 000 €

Toutes ces propositions d'attribution de subventions ont été validées à l'unanimité lors de la Commission des Sports réunie le 22 octobre 2009.

Les crédits sont inscrits au budget 2009.

### **Adopté à l'unanimité**

### **2 – Immobilière 3F – Demande de garantie communale d'emprunt – Opération de construction de 30 logements collectifs sociaux 1 bis avenue Foch**

La société Immobilière 3F sollicite la garantie de la commune pour quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 2 443 000 €, destinés à l'opération de construction de 30 logements collectifs sociaux, 1 bis avenue Foch, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Montant	Durée	Taux d'intérêt
PLUS Foncier	318 000 €	50 ans	1,855%
PLUS	1 616 000 €	35 ans	1,855%
PLAI Foncier	54 000 €	50 ans	1,05%
PLAI Construction	455 000 €	35 ans	1,05%

Les travaux devraient démarrer en avril 2010 et durer environ 18 mois.

Il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande de garantie.

#### **M. GAUTRAIS**

Cela concerne 30 logements sur un terrain qui appartient à l'Etat, ils sont destinés, notamment à des enseignants , 4 ou 5 logements seront réservés à des femmes en difficulté.

#### **M. VOGUET**

C'est une opération très importante sur l'annexe du terrain Ravel qui avait été occupé pendant plusieurs années par des Roms que nous avons d'ailleurs soutenus avec un grand nombre d'associations, comme, par exemple, le Secours Catholique. Je me souviens des débats que nous avons menés alors avec le Père Pierre TOULAT. Ces terrains qui ont une connotation de solidarité, de par leur histoire, vont revenir à la solidarité puisque nous allons construire des logements sociaux permettant d'accueillir des familles en grande détresse, en grande souffrance. Ce projet est d'ailleurs réalisé en partenariat avec l'Etat, puisque ces terrains appartiennent à l'Etat. Je me réjouis que le long du Bois de Vincennes, 30 familles d'ici un an et demi puissent bénéficier de logements accessibles à leurs ressources dans un

cadre de vie formidable. C'est un peu une fierté que d'avoir pu mener à bien ce projet. Bravo à Monsieur GAUTRAIS et à l'ensemble de l'équipe.

**M. ESCLATTIER**

Monsieur le Maire. Nous votons contre les garanties d'emprunt sur les nouvelles constructions, mais pas pour les réhabilitations. Dans ce cas, nous nous sommes abstenus et je voudrais préciser qu'heureusement que la Préfecture est intervenue parce que, sinon, ce ne seraient pas 30 logements, dont une partie dédiée à des familles en difficulté. Le projet de la précédente municipalité était de faire un très grand nombre de logements sociaux qui n'étaient pas attribués à des familles en difficulté. C'est la Préfecture qui vous a obligé à le faire.

**Mme COUPEAUX**

Monsieur ESCLATTIER, ils sont destinés, notamment, à des enseignants qui arrivent sur le département et la région Ile-de-France qui ne trouvent pas à se loger. Pour l'essentiel, ce ne seront pas des familles pauvres.

**M. ESCLATTIER**

Je vous explique, Madame, que c'est le Préfet qui s'est opposé au projet de la Mairie qui est de construire un grand nombre de logements sociaux « entre guillemets » standard et le Préfet a demandé et exigé de la Mairie, et Monsieur le Maire pourra dire le contraire comme d'habitude, qu'il y ait un accueil de ces femmes en difficulté et de ces enseignants.

**M. VOGUET**

Ce n'est pas vrai, mais ce n'est pas grave. Nous avons les documents. C'est un projet que nous avons porté à bout de bras, et je peux vous faire l'historique, pour faire en sorte que le terrain confié à la région soit restitué à l'Etat et, à partir de multiples réunions avec les représentants de l'Etat, pour construire des logements sociaux sur ce terrain. Le projet s'est ensuite finalisé. Concernant la densification ce n'est pas vrai. Il n'a jamais été question de faire une tour à cet endroit. 30 logements sur des terrains en bordure du Bois de Vincennes, je le redis, c'est une fierté pour nous d'avoir pu mener à bien ce projet et je pense que nous allons continuer dans ce sens, notamment à partir de la discussion sur le PLH. Il faut que le long du Bois de Vincennes où les terrains sont inaccessibles, dans le cadre d'opérations de logements prenant en compte le cadre de vie et l'environnement, que les familles à revenus modestes, moyens et même les pauvres puissent y habiter. Nous allons nous y attaquer dans le cadre du PLU.

***Adopté à la majorité par :***

**38 voix pour** - MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M. GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAOUDI, Mme LE GAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAUULT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI-ABOULKHEIR, Mlles NIAKHATE, BENZIANE, M. ACCHIARDI, Mlle BAKOULA

**6 abstentions** - M. REMINIAC, Mme JOURDAN, Mme RIOU, MM. ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER

***3 – 20 ans des droits de l'enfant – propositions d'actions***

Il y a 20 ans, le 20 novembre 1989, l'assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité la convention internationale des droits de l'enfant. Elle comporte 54 articles et son préambule insiste sur la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant. C'est le traité international le plus largement soutenu à travers le monde : 193 états l'ont ratifié (à l'exception de la Somalie et des Etats-Unis).

L'Etat français a ratifié la convention en 1990. En ratifiant ce traité international, il s'est engagé à mettre en application, sur l'ensemble du territoire national, les ambitions et les mesures inscrites dans la convention.

Tous les 5 ans, l'Etat français doit rendre des comptes sur l'application effective de ces mesures. Hasard du calendrier, c'est en mai 2009, année du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention, que les représentants du gouvernement français ont remis leur rapport et ont été auditionnés par le comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le comité a rendu ses observations en juin dernier et a épinglé le gouvernement français sur de nombreux aspects de sa politique : Remise en cause de l'ordonnance de 1945 et de la spécificité de la justice des mineurs, stigmatisation de certains groupes d'enfants, difficultés de l'accès aux droits des enfants de familles sans-papiers, des enfants demandeurs d'asile, des enfants appartenant à des groupes minoritaires, baisse des moyens consacrés à l'éducation, la mise en place de fichiers informatiques pouvant aller à l'encontre du droit de l'enfant et de sa famille, la rétention des mineurs dans les centres de rétention administratives, la non-prise en compte de l'enfant comme sujet de droits spécifiques...

Ce processus de veille officiel au niveau national est accompagné d'une forte mobilisation d'associations et d'Organisations Non Gouvernementales indépendantes qui ont également produit des rapports alternatifs sur l'application de la Convention en France, qu'elles ont soumis au comité des Nations Unies et qui révèlent les écarts entre les engagements de l'Etat français et la politique mise en œuvre (Le défenseur des enfants, Unicef France, DEI-France, Cofrade, RESF, France terre d'asile).

Ce temps d'évaluation permet de réaliser que des reculs importants existent quant aux engagements de la France il y a 20 ans et que des progrès restent encore à faire, même si nous vivons dans un pays riche dans lequel les conditions de vie et la prise en compte des enfants sont bien plus avancées que dans de nombreux pays du monde.

Par son action depuis de nombreuses années, la municipalité est porteuse de cette ambition de favoriser l'accès aux droits de tous les enfants et de tous les jeunes. Elle a fait de la politique enfance-jeunesse une priorité et elle s'engage très clairement pour promouvoir et défendre la convention et son application au niveau local. Elle a d'ailleurs reçu le label ville amie des enfants en 2003 et de nouveau en 2009.

Faire de la ville un territoire qui garantisse un égal accès aux droits pour tous les enfants, est une volonté de la municipalité, volonté qu'elle partage et qu'elle souhaite plus encore partager avec l'ensemble de la communauté éducative, des associations, des acteurs locaux et de la collectivité tout entière.

Il nous semble donc important d'inscrire ces ambitions dans le temps, de construire une démarche et des outils pertinents dans l'objectif de faire progresser l'accès aux droits des enfants sur notre territoire.

De même, il est nécessaire de développer la participation et l'écoute des enfants, de leur permettre d'être véritablement acteurs de la vie de la cité. Il semble important de les accompagner dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et de donner une réelle dimension à la conception de l'enfant comme citoyen « partie prenante » de la collectivité.

Pour ce faire, une délibération est proposée aux membres du conseil municipal :

Considérant, l'importance que revêt pour la municipalité, et ce depuis de nombreuses années, la défense et la promotion des droits de l'enfant et la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant,

Considérant, la nécessité d'améliorer encore l'accès aux droits pour tous les enfants de Fontenay ainsi que celle d'établir un rapport régulier sur la situation des enfants dans la ville,

Considérant, l'engagement n° 92 pris par la majorité municipale de « redynamiser la Maison des droits de l'enfant et le Festival des droits de l'enfant, d'impulser la création de Conseils des enfants, de favoriser ainsi l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité, par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés »,

Considérant, l'engagement n° 93 « d'affirmer le projet éducatif de la ville en faveur de la citoyenneté, du respect de tous, de la reconnaissance de la place de chacun »,

Considérant, l'engagement n° 95 de « créer un Conseil local de la jeunesse qui se structurerait à partir des propositions et des aspirations individuelles et permettrait aux jeunes de s'exprimer plus librement sur l'espace public et de faire l'apprentissage de la démocratie »,

Considérant les engagements pris par la municipalité auprès de l'Unicef dans le cadre de notre participation au réseau des villes amies des enfants pour assurer l'égalité d'accès pour tous les enfants et les jeunes à leurs droits, pour offrir un environnement encore plus attentif aux besoins et aux problèmes des enfants, pour impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de la cité,

Considérant, le travail du groupe de pilotage pour la préparation des 20 ans des droits de l'enfant à Fontenay qui a mobilisé services municipaux, partenaires et associations locales et qui a proposé la mise en place d'un travail collectif et ouvert à plus long terme,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Actualiser le projet éducatif de la ville** en associant largement l'ensemble de la communauté éducative et des acteurs locaux
- **Mettre en place un comité des droits de l'enfant**, ouvert à la participation des citoyens et des acteurs de l'enfance, qui aura pour objet de définir et de garantir la mise en œuvre d'actions de défense et de promotion des droits de l'enfant
- **Mettre en place un observatoire local des droits de l'enfant** qui évaluera l'application de la convention au niveau local
- **Créer un conseil d'enfants du temps du midi** en élémentaire qui permette de prendre davantage en considération la parole des enfants dans l'organisation des temps d'accueil et de loisirs qui les concernent
- **Créer un conseil des collégiens et des lycéens** permettant d'impliquer et de rendre acteurs les adolescents et les jeunes

### **Mme ANTOINE**

Quelques mots pour préciser le contenu de la note avec cette délibération du conseil municipal. Nous venons de fêter, chacun le sait, le 20<sup>ème</sup> anniversaire des droits de l'enfant et cet anniversaire a été l'occasion de revenir aux sources de cette convention internationale qui, on l'oublie trop souvent, juridiquement engage, ou tout au moins devrait engager tous les Etats qui l'ont ratifiée.

Et la France est évidemment un de ces Etats. Force est de constater que 20 ans après, si des droits sont devenus plus tangibles, si la spécificité de l'enfant, des mineurs est mieux admise, reconnue, si moins d'enfants meurent de faim aujourd'hui dans le monde, tous les

droits ne sont pas réalité loin s'en faut et même on peut constater l'importance de la régression qui existe par rapport à ces droits.

L'UNICEF a fait un travail remarquable de comparaison de la situation des enfants dans les différents pays dits développés au regard du contenu de la convention internationale, sur la progression de la pauvreté, de l'exclusion. Par ailleurs, les guerres n'ont pas disparu au cours de ces 20 dernières années, là aussi c'est le moins qu'on puisse dire, les enfants ont été utilisés, enfants/soldats, enfants/boucliers, enfants chassés ... ce qu'on peut dire c'est qu'effectivement tous les enfants n'ont pas la vie belle sur cette planète. Dans le travail fourni par l'UNICEF, la France n'apparaît pas franchement en bonne posture. Je ne vais pas développer. On a déjà évoqué cette question et les médias s'en sont faits l'écho, le jour du 20<sup>ème</sup> anniversaire, le 20 novembre dernier, notamment sur la situation des enfants de famille monoparentale, mais aussi sur la situation des enfants étrangers et des mineurs sans papiers. Il y a de bonnes raisons pour qu'à l'occasion de ce 20<sup>ème</sup> anniversaire, nous les adultes, nous regardions d'un peu plus près et nous nous interrogeons : qu'avons-nous fait des droits des enfants depuis 20 ans ? Nous avons l'exigence de regarder lucidement cette question. Qu'en est-il de l'application de la convention ? Quand le gouvernement décide de supprimer l'institution de la défenseure des enfants ou abandonne la spécificité de la justice des mineurs, on est en droit de s'interroger mais pas seulement de s'interroger parce qu'il y a urgence à agir, agir ensemble et rassembler pour défendre l'intérêt supérieur de l'enfant. En nous engageant comme nous allons le faire en adoptant cette délibération, tout au moins je l'espère, nous allons faire nôtre l'exigence exprimée par l'association DEI (défense des enfants internationale) présidée par Monsieur ROSENCZVEIG que tout le monde connaît et qui propose une loi d'orientation en France pour le bien-être des enfants. Il affirme notamment, je le cite, que deux aspects qui me paraissent essentiels, premièrement que les adultes, parents, éducateurs, professionnels divers, décideurs politiques doivent être conscients de leurs obligations entre autres celle d'agir ensemble pour et avec l'enfant et qu'ils doivent être formés à la connaissance des droits de l'enfant tels qu'ils sont définis par cette convention. Deuxième aspect : que l'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale pour tous les adultes et les institutions qui les accompagnent et qui se traduit par le respect d'un ensemble d'obligations procédurales dans toute décision les concernant. On s'aperçoit qu'on en est encore loin pour un certain nombre d'aspects. En créant à Fontenay, un comité et un observatoire pour les droits de l'enfant, nous proposons de nous engager avec tous, adultes et citoyens, parents, professionnels, responsables associatifs, responsables politiques que nous sommes, pour que la convention internationale ne soit pas seulement un très beau texte pavé de bonnes intentions. Il s'agit ce soir d'acter l'engagement politique de notre ville, notamment avec la création de ce comité pour les droits de l'enfant, l'observatoire étant l'outil qui fournira au comité toutes les données nécessaires à son travail, un comité pour analyser, pour réfléchir pour impulser, pour être force de proposition pour être à l'initiative de toutes les questions qui concernent les droits de l'enfant. L'UNICEF a d'ores et déjà annoncé son intention d'y participer dès lors que le conseil municipal valide le projet de délibération qui lui est soumis. Sur la création d'un conseil de collégiens et de lycéens et d'enfants sur le temps du repas, ce n'est que la mise en application des 140 engagements. Le conseil des enfants du temps du midi est déjà en place, la presse s'en est fait d'ailleurs l'écho et je m'en félicite. Il s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Il s'agit de l'officialiser.

### **M. POIRIER**

Juste pour rappeler, en étant tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, que nous avons accueilli des villes jumelles il y a une semaine. Elles étaient à l'inauguration à la salle Jacques Brel et elles souhaitent, naturellement, être associées et c'est important qu'elles le soient - nous avons le centre européen - associées dans la démarche, la réflexion. Ceci compléterait le travail, la réflexion locale menés par Martine ANTOINE, d'une dimension européenne en associant nos villes sur ces questions.

**Mme ARCIER**

Madame ANTOINE, il y a quand même, vraiment, de quoi être étonné par vos propositions. Le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant est, en effet un moment important pour notre pays, pour nous tous, citoyens, et nul ne peut dire qu'il ne reste pas, en effet, des progrès à faire en matière de droits des enfants dans le monde avant tout, dans notre pays, sans doute, aussi. Mais on ne peut pas dire, non plus, qu'il n'y a pas eu, cependant, des progrès considérables dans notre pays sur ce sujet, et je regrette que vous ne l'ayez pas suffisamment souligné. Vous avez surtout souligné ce qui de votre point de vue n'a pas été fait. Rappelons les lois sur la réforme de la protection juridique des mineurs et sur l'équilibre de la procédure pénale ou encore les dispositions qui sont en train d'être adoptées, sur la situation de désintérêt manifeste des parents, dans l'actuel projet de loi sur l'adoption.

Alors, au niveau municipal, vous voulez prendre des initiatives dans un contexte qui n'est, somme toute, quand même pas tout à fait tragique dans notre pays ni dans notre ville. Vous voulez actualiser le projet éducatif. Mais dites-nous donc exactement ce que vous voulez faire ? que voulez-vous faire en pratique ? et avec quel processus ? avec l'ensemble de la communauté éducative et des acteurs locaux ? cela sera-t-il fait selon l'habituel simulacre de concertation auquel vous nous habituez régulièrement sur tous les sujets de cette municipalité ou derrière de grands mots ? vous ne proposez jamais rien de véritablement concret et utile aux fontenaysiens. Vous voulez mettre en place un comité des droits de l'enfant et un observatoire local pour examiner la convention. Bien, mais je suis sûre que ça va faire beaucoup avancer les choses. Le premier problème dans notre ville, et d'ailleurs peut-être aussi dans notre pays, n'est-il pas d'aider, d'abord, à la réussite scolaire avant de mettre beaucoup d'énergie à la protection de droits qui ne sont pas si menacés que cela. Donner une vraie capacité de citoyens à nos enfants, et de participation démocratique, c'est notamment par le savoir que cela s'acquiert, par l'effort, par la confrontation aux grands esprits de notre culture, bref par le travail personnel et le travail scolaire. C'est d'abord par cela avant d'être par d'autres moyens. Ce n'est pas, d'abord, par l'incitation à défendre des droits, alors que les devoirs même du futur citoyen ne sont en général pas connus. Un peu plus d'équilibre dans votre approche, dans le soutien à l'enfant, ce soutien qui se doit d'être éducatif, entre les droits de l'enfant et les devoirs du futur citoyen, eut amélioré votre présentation, lui aurait donné beaucoup plus d'intérêt. Comment pouvez-vous viser à cet équilibre, vous qui n'avez aucun objectif de réussite scolaire pour les jeunes fontenaysiens à part un petit programme local de réussite éducative. Ayez de l'ambition ! les jeunes fontenaysiens méritent que l'on ait une véritable ambition pour leur réussite scolaire et éducative. Vous proposez un conseil d'enfants du temps de midi. Voilà une jolie innovation. Pour une fois, vous faites preuve d'un peu d'innovation, nous n'en avons pas tellement l'habitude. Faut-il créer un conseil et prendre une délibération en conseil municipal pour aller écouter la parole des enfants ? Cela ne devrait-il pas être quotidien ? faut-il d'ailleurs une mécanique aussi lourde pour organiser le temps de midi ? très honnêtement, nous sommes là dans l'absolue bureaucratie qui consiste à mettre en place une usine à gaz simplement pour arriver à répondre aux enfants et à écouter leurs besoins. Mais enfin bureaucratie, cela rime avec majorité socialo-communiste. Vous voulez mettre en place un conseil des collégiens et des lycéens, mais on ne sait même pas à quoi il sera rattaché. On ne sait même pas s'il apportera des avis au conseil municipal. Servira-t-il de boîtes à idées ? vous n'avez d'ailleurs pas l'apanage de ce genre d'idées, tant de villes ont créé un conseil municipal consultatif des jeunes. Ici, jamais cette idée n'a été mise sur la table et ce n'est même pas ce que vous proposez. C'est de la théorie et du vide que vous nous proposez une fois de plus. Vous n'avez pas d'ambition, la véritable ambition qui consiste à véritablement aider les jeunes et les pousser à apprendre eux aussi plus qu'à les faire participer à des comités et faire participer les communautés éducatives à des conseils, qui cachent en fait une absolue incapacité à faire avancer les choses dans cette ville.

**M. DAMIANI-ABOULKHEIR**

Ce qui est quand même assez frappant dans votre intervention, c'est votre méconnaissance de ce qui se fait sur le terrain. Je regrette que vous ne soyez pas allée le 20 novembre dernier à la salle Jacques Brel. Il y avait des milliers de personnes, 1 800 enfants ont visité

cette exposition le vendredi. Il y a eu un travail avec les centres de loisirs sur, justement, la construction et l'application des droits de l'enfant à Fontenay sur diverses thématiques. Parce que quand vous dites les droits de l'enfant ne sont pas si menacés que cela en France, c'est une contre-vérité, c'est une honte de dire des choses comme cela ! deux millions d'enfants pauvres dans ce pays. Combien à Fontenay sous le seuil de pauvreté ? plusieurs centaines...

### **M. ESCLATTIER**

Depuis combien de temps êtes-vous dans cette municipalité Monsieur DAMIANI avec vos amis ? Vous pouvez vraiment vous poser la question, pourquoi y a-t-il tant d'enfants pauvres à Fontenay ? pourquoi il n'y a pas d'action éducative sur les enfants ? Vous pouvez raconter tout ce que vous voulez. Ça fait des années. Alors, certes, avec le budget que nous avons, il y a un certain nombre de choses qui se font, mais c'est un archi minimum et le suivi, le véritable suivi éducatif, de progression des enfants et des jeunes, cela n'y est pas.

### **M. DAMIANI-ABOULKHEIR**

...je disais donc 2 millions d'enfants sous le seuil de pauvreté, combien à Fontenay ? plusieurs centaines. La suppression des enseignants... vous parlez de réussite éducative, de suivi des devoirs, la suppression des enseignants c'est aussi une réalité et, en particulier, des enseignants des RASED qui aident les enfants en grande difficulté dans notre ville. Cela n'est pas une décision de la municipalité, c'est une décision de l'Education nationale pour des questions budgétaires. Quant à la question, par exemple, du respect des droits de l'enfant en ce qui concerne les enfants sans papiers, pour laquelle la France a été épinglée par la Cour Européenne des droits de l'homme, le fait de mettre des enfants en garde à vue dans les centres de rétention ou de faire en sorte que les enfants ne puissent pas avoir une vie d'enfant normal sans avoir peur de la police, d'être arrêté, de voir leurs parents arrêtés, ça aussi ça existe à Fontenay. Quant à l'éducation et au suivi éducatif, d'abord l'enfant n'est pas seulement une personne à qui on apprend des choses, c'est aussi une personne qui doit s'épanouir, c'est un des aspects sur lesquels travaillent les services. Enfin, si vous étiez un petit peu plus au courant de ce qui se passe dans la ville et de ce que font le service municipal de la jeunesse et le service de l'enfance, vous verriez qu'il y a dans bien des domaines un accompagnement aux devoirs, un accompagnement pour aider les élèves à concevoir leur métier de collégien, d'élève. Effectivement on ne fait pas tout, mais cette délibération fait avancer les droits de l'enfant.

### **M. BEDOURET**

Notre ville est une ville amie des enfants mais malheureusement l'UMP que ce soit au gouvernement ou dans cette ville, est loin d'être l'amie des enfants, comme d'ailleurs l'a montré la suppression du poste de défenseure des enfants, Madame Dominique VERSINI. Elle a été éjectée de son poste tout simplement parce qu'elle avait eu le courage -elle n'est pas communiste, pas socialiste, elle n'appartient pas à notre majorité- dans le rapport qui a été présenté à Genève de dénoncer les atteintes, en France, aux droits de l'enfant qui ont été rappelés : les enfants chassés dans les écoles par des policiers, des enfants sans papiers, des enfants pauvres qui, en France, sont 2 millions et c'est un chiffre en augmentation parce que ce sont ces familles qui sont en première ligne par rapport aux dégâts de la crise, aujourd'hui. La question également des suppressions d'enseignants, de la paupérisation de l'enseignement public, du choix qui est fait par ce gouvernement de soutenir l'enseignement privé qui est un enseignement, on peut le dire, qui n'est pas accessible à tous, la loi Carle qui va obliger les municipalités à financer la scolarité des enfants qui partent dans d'autres municipalités pour suivre leur scolarité, les RASED cela a été dit. On le voit dans nos conseils d'école, -si vous alliez dans les conseils d'école vous écouteriez les parents d'élèves qui nous disent qu'il y a des enfants qui ne peuvent plus être accueillis par les RASED-, que dire aussi des attaques sans merci du gouvernement contre les associations complémentaires de l'école, des centaines de postes d'enseignants supprimés dans ces associations, des millions d'euros supprimés qui permettraient à ces associations de travailler, justement, hors du temps scolaire, parce que les droits de l'enfant c'est dans l'école mais c'est aussi hors de l'école dans le périscolaire et c'est ce qui est bien

fait ici dans ce projet. Les droits de l'enfant c'est lorsque l'enfant est au centre de loisirs, lorsque l'enfant est dans son temps de restauration scolaire. Ce projet est intéressant parce qu'il donne dans notre ville une place à l'enfant et je crois que c'est important. La ville donne des moyens importants tant dans la qualité de son accueil que dans le temps périscolaire.

### **M. SAINT-GAL**

Sur un sujet comme celui là comme sur beaucoup d'autres, je crois que si il y a, au moins, une chose, quand on parle des enfants qui peut nous rassembler, c'est de ne pas travestir la réalité et de voir les choses telles qu'elles sont. Personne ne dit que la France, 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> puissance mondiale, est dans le même état qu'un pays pauvre, et en tout cas ce n'est pas ce qu'a évoqué Martine ANTOINE dans ses propos. Personne ne dit cela. Par contre, notez qu'il y a une dégradation qui s'accélère pour des centaines et des centaines de milliers d'enfants dans notre pays. C'est vrai. Il y a ce soir, place de la Bastille, un concert géant avec plusieurs dizaines d'associations : c'est la nuit blanche pour le droit au logement pour tous. Dans quel dénuement psychologique peuvent être les enfants de ces familles qui, par milliers dans la région Ile-de-France, sont sans logement ou dans des logements insalubres ? C'est une situation qui s'accélère. C'est EMMAUS qui organise cette soirée, qui lance un formidable cri d'alarme avec de très nombreuses associations. Il faut aussi se rapporter à la réalité de notre terrain qui est commun à tous, ce n'est pas le service minimum à Fontenay, on peut toujours mieux faire. Nous avons tenu dans cette salle, avec Monsieur le Maire et plusieurs de mes collègues, une réunion avec les délégués de classe des collèges. Je vous assure que c'était un bel apprentissage, avec leurs professeurs, de la citoyenneté pour les plus petits et les plus grands dans leurs réflexions, leur soif d'apprendre. Autre élément pour être toujours le plus concret possible. J'étais par exemple au conseil d'administration des collèges Joliot Curie et Jean Macé ces derniers jours. Quand on voit les projets pédagogiques du point de vue des voyages à travers l'Europe : Allemagne, Rome, Grande-Bretagne, y compris avec des échanges ici et là-bas avec l'appui souvent de notre collectivité, ce n'est pas rien pour ces gosses ! Quand nous décidons de mettre, pour ce qui concerne le département, 16 millions d'euros pour refaire le collège Jean Macé, que la ville s'engage financièrement, et c'était une première dans le Val-de-Marne, c'est pour cela que notre Maire a signé une convention avec le département, pour un gymnase, non pas de 600 m2 mais de 800 m2, pour permettre la pratique du sport aux élèves et aux sportifs de nos clubs, de nos jeunes. Cela participe à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'épanouissement de tous ces jeunes. On n'est pas « petit bras » et je ne développe pas car cela a été parfaitement dit par mes collègues. L'appui que nous apportons aux associations qui s'engagent dans l'aide aux devoirs dans de nombreux quartiers de Fontenay, c'est aussi des initiatives que prennent nos services municipaux. Bien sûr qu'on n'est jamais exempt de critiques, on peut toujours faire mieux. Mais enfin, entre les efforts que nous consentons à notre niveau et le coup qui est porté aux services publics de l'éducation nationale en supprimant en 2010 et en 2011 des milliers et des milliers de postes d'enseignants ! c'est près de 30 000 sur deux exercices budgétaires, reconnus par le ministre de tutelle. Voilà la situation telle qu'elle est et Fontenay a raison de s'enorgueillir, de travailler en partenariat avec la communauté éducative, dans le respect des prérogatives des uns et des autres, à l'épanouissement, à l'école et en dehors de l'école, de nos jeunes fontenaysiens.

### **Mme JOURDAN**

Deux ou trois petites choses quant à la délibération qui est proposée. Cette délibération propose des structures, qui sont, pour l'instant en tout cas, dans l'état d'information du conseil, des coquilles vides. Quels sont les objectifs de ces structures ? quelles sont les modalités concrètes que vous voulez mettre en place ? qui va les coordonner ? comment est-ce qu'elles vont être pilotées ? tout cela on ne le sait pas. C'est simplement des déclarations de bonnes intentions, en gros, de la démagogie sur de l'idéologie, mais absolument rien de concret. Monsieur SAINT-GAL évoque des travaux, des discussions, des réunions, des échanges. Certes cela contribue à l'écoute, peut-être à l'éveil, mais, concrètement, qu'est-ce que vous faites pour mettre le pied à l'étrier de ces enfants ? vous dites que Fontenay est l'amie des enfants. Ça fait plus de 40 ans que vous êtes au pouvoir

dans cette ville. Si vous aviez vraiment été l'amie des enfants, si vous aviez eu une vraie politique de formation, au bout de 40 ans, elle aurait dû porter ses fruits depuis très longtemps et il n'y aurait pas des centaines..., d'ailleurs Monsieur DAMIANI est incapable de chiffrer le nombre d'enfants qui sont pauvres à Fontenay, qui n'ont pas encore le pied à l'étrier, qui n'ont pas pu faire des études, des CAP, s'insérer dans la vie active correctement...

**M. VOGUET**

Simplement un mot. Les enfants d'il y a quarante ans, ils sont presque grand-pères maintenant.

**Mme JOURDAN**

...au fil de l'eau, il y aurait aujourd'hui des enfants, si vous aviez eu une politique de formation il y a dix ou quinze ans, ils auraient dix ou quinze ans aujourd'hui. Vous évoquez la suppression de milliers de postes d'enseignants, tout simplement elle évolue parallèlement à la diminution du nombre d'enfants en France et vous savez très bien que le nombre d'enseignants par enfant en France est supérieur aux autres pays d'Europe, mais que les résultats sont inférieurs. Alors la faute à qui ?

**M. CLERGET**

Tout d'abord nous ne sommes pas au pouvoir à Fontenay depuis 40 ans, ni d'ailleurs plus ou moins. Je ne vous ferai pas l'offense de vous inviter à lire la constitution française. Les conseils municipaux ne sont pas au pouvoir dans les communes. C'est un abus de langage sur lequel vous jouez depuis une demi-heure de manière à transférer sur les collectivités des responsabilités qui ne sont pas les nôtres. C'est comme si vous disiez que le Maire UMP, à l'époque, d'Aulnay, était responsable des émeutes qui ont ravagé sa ville en 2005. C'est le même niveau d'idiotie, excusez-moi de vous le dire. Comme si les Maires avaient une quelconque responsabilité, Madame JOURDAN, sur l'évolution de la société de tout un pays. C'est ahurissant d'oser prononcer cela. Au passage, vous dégagez les responsabilités de l'Etat en matière éducative.

Je partage, par contre, en partie ce qu'a dit Madame ARCIER : au cœur des droits de l'enfant, il y a d'abord la réussite scolaire mais seulement en partie. Mais jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité de l'école incombe, dans ce pays, à l'Etat et vous avez le pouvoir depuis 10 ans, le pouvoir d'Etat, et la situation de l'école ne s'est pas améliorée, ni sous CHIRAC, ni sous SARKOZY. Vous avez dit tout à l'heure, puisqu'une partie du conseil municipal conteste ce que vous disiez, que la baisse des enseignants était due à une baisse démographique et que de toute façon ça ne pouvait pas dégrader les conditions de travail et d'enseignement dans les établissements scolaires. Il se trouve que je n'ai pas pu aller le 5 novembre au conseil d'administration du collège Jean Macé, où je siège, et où je représente la collectivité. Mais la collègue qui y est allée, je pense Clémence AVOGNON ou Muriel RETIF m'a transmis le compte-rendu officiel de la séance du 5 novembre que j'ai lu. Je vais vous dire à quel niveau l'inspection académique, le rectorat, le ministère de l'éducation nationale, l'UMP, à quel niveau est placée l'ambition pour les enfants des quartiers populaires. On est en train de débattre d'un voyage scolaire. Un parent de la FCPE souligne l'intérêt pédagogique que sous-tend chaque projet de voyage scolaire et l'investissement des enseignants qui s'engagent dans cette démarche. Néanmoins, elle interpelle le chef d'établissement sur la dotation horaire consacrée à l'enseignement de l'allemand qui, pour la seconde année consécutive, ne correspond pas aux horaires réglementaires. Elle rappelle qu'au-delà de cette situation qu'elle considère comme inacceptable, l'offre de langues dans un établissement scolaire est une variable discriminante, plus l'offre est réduite moins elle concourt à la mixité sociale. Elle souligne par ailleurs que les élèves germanophones ont, a priori, vocation à suivre des études au lycée et sans remettre en cause la qualité de l'enseignement dispensé par le professeur, ils seront, de facto, confrontés à des exigences linguistiques en rapport avec les programmes suivis par l'ensemble des élèves des deux autres collèges de la ville et non uniquement sur la validation du palier du cadre européen. Réponse du principal : « Monsieur le Principal déplore cette situation sans pouvoir y

remédier car seulement 5 élèves en 4<sup>ème</sup> suivent cet enseignement ». Vous n'avez pas compris et bien je vais vous expliquer. Cela veut dire qu'à Jean Macé, les enfants des milieux populaires ont moins d'heures d'allemand que s'ils étaient à Victor Duruy ou à Marcelin Berthelot à SAINT-MAUR. Voilà ce que cela veut dire. C'est à ce niveau là que votre gouvernement place l'ambition pour les enfants du peuple. Les enfants de Jean Macé ne suivent pas les horaires réglementaires en allemand. Non, je ne me calme pas Madame JOURDAN, parce que vous mentez. Ce gouvernement ment. Vous nous enfumez, vous enfumez nos gosses, au final, dans nos quartiers populaires, et nos collèges populaires. Les enfants n'ont pas les horaires dont bénéficient les enfants de milieux favorisés de Saint-Maur ou de Nogent, ou du Perreux ou de Saint-Mandé. Voilà la réalité, c'est cela la conséquence à Jean Macé. Les enfants de cette ville n'ont pas l'horaire qu'ils devraient avoir en allemand et la seule réponse qu'on oppose aux parents : ils ne sont pas assez nombreux. Plus on dégradera l'enseignement de l'allemand dans ce collège, moins il y aura d'enfants qui feront de l'allemand et un jour à Jean Macé les enfants des Larris ne pourront plus y faire de l'allemand. Les enfants des Larris seront interdits d'allemand. Et c'est là où sont placées vos ambitions. Allez le dire aux parents des enfants de Jean Macé.

### **Mme ANTOINE**

Je vais donner un exemple complémentaire par rapport à Jean Macé. Madame ARCIER, je vous remercie de votre intervention et du débat qui a suivi parce que je crois qu'apparaît très clairement la conception de la droite, à la fois de ce qu'est l'éducation et à la fois de notre responsabilité de société d'adultes, sur la manière dont on considère et dont on met en œuvre les droits de l'enfant. Je trouve quand même assez extraordinaire votre méconnaissance de l'ensemble des réalités. Je ne parle pas seulement de Fontenay-sous-Bois. Ce qui est scandaleux c'est de ne pas considérer, y compris à partir de toutes les données, les alertes qui ne cessent depuis quelque temps sur la dégradation, sans précédent dans notre pays, de la situation des enfants des familles monoparentales et on a les chiffres de Fontenay. Ma collègue a présenté au bureau municipal un travail, extrêmement intéressant d'ailleurs, qu'il faudra rendre public, sur la réalité des enfants des familles monoparentales au cœur du quartier dont vient de parler mon collègue, au cœur du quartier des Larris, cette réalité de la difficulté d'accéder aux soins, cette réalité du creusement des inégalités, etc... je vous invite tous à le lire et d'ailleurs on vous le fera parvenir. Je demanderai aux services de se procurer le nombre d'exemplaires nécessaires du rapport de l'UNICEF - à ma connaissance l'UNICEF France n'est pas truffé de socialo-communistes -, qui met en exergue la situation des enfants des pays développés, dont la France. Je donne un exemple. Il y a deux pays au monde, on parle de ce qui est comparable, des pays comme les nôtres, développés, deux pays au monde où à 15 ans, les enfants sont majoritairement angoissés pour leur avenir, ces deux pays c'est la France et le Japon. Connaissez-vous les deux pays dans le monde où le taux de suicide des jeunes est le plus élevé, c'est aussi la France et le Japon. Je n'ai pas dit et vous ne me ferez pas dire ce que je n'ai pas dit, que la convention dans le monde et en France n'avait pas produit des avancées, c'est effectif et je l'ai souligné. Mais il serait irresponsable de notre part à tous de ne pas considérer les problèmes qui existent et qui sont fondamentaux. Parce que lorsque l'on considère la question des droits de l'enfant, on considère l'avenir de l'humanité, de notre propre pays, ici même. Maintenant, sur des réalités très concrètes, je vais donner quelques exemples : Les délibérations des conseils d'école, - je crois que ce n'est pas non plus truffé de socialo-communistes ou alors il y aurait eu beaucoup d'avancées ces derniers temps -, à l'heure actuelle, la loi, qui était une avancée positive, pour l'application de la convention internationale sur la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap, cette loi est à cette rentrée inapplicable pour une majorité d'enfants parce qu'il n'y a pas suffisamment d'assistants de la vie scolaire qui, au point de départ, étaient recrutés par l'Education nationale, il y a des enfants aujourd'hui, à Fontenay, et partout d'ailleurs, qui ne sont pas scolarisés comme ils pourraient l'être parce qu'il n'y a pas prise en charge par l'Etat dont c'est la responsabilité, de l'accompagnement nécessaire en fonction du handicap de l'enfant, d'ailleurs des pétitions circulent sur ce sujet... autre exemple : vous parlez de la réussite éducative. C'est pour nous un enjeu considérable. Je vous invite d'ailleurs à interroger le Préfet à la Ville et le Sous-Préfet, parce que Fontenay a été montrée en exemple, de la

manière dont nous avons su nous servir du dispositif du programme de réussite éducative, justement pour travailler sur et en direction et des enfants et des familles qui rencontraient le plus de difficultés. Autres exemples toujours dans ce domaine du soutien éducatif, c'est sans doute Fontenay, Monsieur le Sénateur-Maire, qui a décidé à lui tout seul que le dispositif qui commençait à faire ses preuves qui s'appelle CLAS – un dispositif d'Etat - n'est plus financé ou ne sera plus financé du tout à partir de l'année prochaine. Les associations qui interviennent dans les quartiers et qui participent de cela ne vont pas pouvoir continuer à mener leur activité. Et tout dernier exemple parce que je trouve que celui-là est un « peu fort de café » ; il est vraiment très significatif de la volonté de la droite aujourd'hui réelle. A Jean Macé, il y a une classe SECPA (bâtiment et construction) qui n'a pas de professeur de bâtiment depuis le début de l'année. Je l'ai appris il y a quelques jours, et j'ai interrogé la directrice de la SECPA. l'Education nationale n'arrive pas à recruter, ... ils font quoi les enfants ? les enfants sont chez eux pendant le temps où ils devraient acquérir un métier, ils sont mis au banc de la société et on va aggraver leur distance avec l'école et avec les apprentissages, alors que leur objectif est d'apprendre un métier, ils n'ont même pas les professeurs nécessaires à apprendre leur métier. Je pense que la démonstration suffit en elle-même. Je trouve véritablement que votre intervention est dérisoire au regard des enjeux. J'entends bien ce que dit Madame JOURDAN, et effectivement l'intérêt de la discussion de ce conseil est que c'est une délibération pour acter une décision politique, et ensuite si vous lisez, il nous appartiendra, et l'UNICEF est prête à s'engager avec les associations locales, avec les professionnels, les enseignants et avec nous, les élus, - mais je ne vous ai jamais vu participer à une commission de l'enfance où ces questions ont été débattues -, ensemble, Nous proposons le cadre, parce que justement, la démocratie c'est aussi élaborer avec ceux qui sont concernés, de ce qui va constituer ce comité pour les droits de l'enfant.

### **Mme AVOGNON ZONON**

L'essentiel a déjà été dit et tant pis pour ceux qui s'obstinent à ne rien comprendre. Je voudrais juste rappeler que promouvoir les droits de l'enfant où que l'on soit, partout dans le monde, c'est une ambition mais c'est une pratique dont les effets sont parfaitement mesurables. En matière de sécurité, quand on prend l'exemple des jeunes ayant affaire à la justice, ils ne récidivent pas quand la prévention l'emporte sur le tout sécuritaire, la répression. Quand on revient à ce métier de l'ambition, de promotion des droits des enfants, cela suppose des budgets et des effectifs conséquents surtout en temps de crise. Et quand j'entends, Pascal CLERGET notre collègue, nous rappeler que la responsabilité de l'école incombe à l'Etat à tout moment et pas forcément en temps de crise, je trouve vraiment dommage que l'Etat s'obstine aujourd'hui à ne pas accorder les moyens qu'il faut, laissant le soin aux collectivités de pallier à ses carences. Personnellement, en tant que citoyenne fontenaysienne issue des quartiers populaires, - c'est la citoyenne qui parle -, je suis personnellement choquée face à votre ténacité à ne pas l'admettre.

### **M. VOGUET**

Quelques mots sur les droits des enfants à Fontenay. Un des droits premiers pour les enfants, c'est le droit au logement. Notre volonté politique a été de construire 33 % de logements sociaux qui permettent à des familles aux revenus moyens et modestes de pouvoir se loger. C'est impossible à Vincennes, à Nogent, à Saint-Mandé. Les droits de l'enfant, c'est aussi le droit, pour les enfants, de partir en vacances. Nous sommes, à Fontenay, les premiers du Val-de-Marne concernant le nombre d'enfants que nous envoyons dans les différents centres de vacances municipaux en France, à la mer, à la montagne, à la campagne, à l'étranger. Premiers ! Et ceci grâce au quotient familial. Les droits de l'enfant, c'est par exemple aussi de pouvoir bénéficier de la restauration scolaire quand son père ou sa mère se trouve au chômage. Ce n'est pas comme dans certaines villes dirigées par la droite où les enfants de chômeurs se retrouvent interdits de restauration scolaire. Il y a des exemples. Ici, les enfants peuvent bénéficier tous les jours, tout au long de l'année, d'un repas équilibré, calculé sur le quotient familial et nous venons de décider la gratuité pour les 3 premiers quotients familiaux à l'initiative de Martine ANTOINE. Les droits de l'enfant, c'est d'avoir une éducation et notamment scolaire, en donnant les meilleurs atouts, notamment en maternelle et en élémentaire. A Fontenay les droits de l'enfant, c'est, par exemple, reconnu

par l'ensemble des enseignants, 34 classes de découverte tous les ans qui permettent dans le cadre d'un projet pédagogique complètement financé par la ville et en lien avec les enseignants, à 600/700 enfants de nos écoles, d'aller à Noirmoutier et d'aller en classe de neige au Grand Bornand. Les droits de l'enfant, c'est aussi, par exemple, de permettre aux enfants d'avoir des fournitures scolaires dignes de ce nom. C'est le sens de notre journée de solidarité à la rentrée, qui permet à chaque enfant en primaire de bénéficier de la gratuité des fournitures scolaires. Les droits de l'enfant, c'est aussi la dotation financière par élève payée par la collectivité territoriale. De ce point de vue, nous sommes les premiers dans le Val-de-Marne. Les droits de l'enfant, c'est aussi de permettre l'accès à la culture pour tous. L'activité du service culturel, notamment en lien avec le cinéma et le théâtre est un exemple montré partout. Nous avons le cinéma jeune public. Nous avons des personnes qui s'occupent spécifiquement de cela au service culturel, le théâtre, l'école de cirque, etc... je pourrais multiplier les exemples. Vous le savez, Madame ARCIER et Madame JOURDAN, ce qui fait la spécificité de cette ville de Fontenay, une des raisons essentielles pour laquelle les gens nous font confiance, c'est que, justement, en matière de droits de l'enfant, nous avons une politique extrêmement novatrice, que nous voulons évidemment développer encore avec ces propositions, mais exemplaire du point de vue de la solidarité avec les plus faibles, mais aussi avec les classes moyennes. Et nous allons poursuivre parce que c'est la fierté de notre ville. Chacun s'accorde à le dire, d'ailleurs c'est la raison pour laquelle l'UNICEF nous a reconnu ce label, en matière de politique en direction de l'enfance. Fontenay est première du Val-de-Marne. Voilà la réalité des faits. Je vous remercie de m'avoir écouté.

***Adopté à la majorité par :***

**37 voix pour** - MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M. GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAOUDI, Mme LE GAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAUT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI-ABOULKHEIR, Mlles NIAKHATE, BENZIANE, BAKOULA

**7 abstentions :** M. REMINIAC, Mme JOURDAN, M. ACCHIARDI, Mme RIOU, MM. ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER

**4 - Renouvellement de la convention Relais Assistantes Maternelles**

La convention concernant le « Relais assistantes maternelles, RAM » sis 21 rue Dalayrac arrive à échéance cette année.

Suite au bilan réalisé en mai 2009 présenté à la Caisse d'Allocations Familiales, la Commission d'Action Sociale de celle-ci, dans sa séance du 11 juin 2009, a décidé de donner un avis favorable pour le renouvellement d'agrément du RAM jusqu'au 30 juin 2011.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité***

**5 - Approbation de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements

- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales propose une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" (CLAS).

Cette convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

Le Service Municipal de la Jeunesse de Fontenay sous Bois, par la mise en place d'ateliers bi-hebdomadaires "Accompagnement à la scolarité/Ateliers Educatifs" et un travail conjoint avec ses équipes d'animation en direction des collégiens, contribue à travers le Projet Educatif Municipal à favoriser :

- l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi que l'accompagnement à la réussite scolaire
- l'action contre les inégalités sociales
- l'accompagnement à la fonction parentale
- l'éducation à la citoyenneté

La Ville peut donc prétendre à la perception de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) pour un montant de 1 900,00 € au titre de l'activité 2009/2010.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

### **6 - Projets d'Actions Educatives pour l'année 2009**

Dans le cadre du soutien de la Ville aux projets des collèges et lycées, il convient d'approuver la répartition des aides municipales au titre des PAE (Projets d'Actions Educatives) des établissements primaires et secondaires pour l'exercice 2009, selon la liste jointe d'un montant de 1 800 €.

Ces sommes sont imputables sur l'enveloppe 556 du budget 2009 de l'enseignement.

<b>ECOLE</b>	<b>PROFESSEUR</b>	<b>PROJET</b>	<b>TOTAL</b>
Maternelle Vaillant 2	Mme PEZERAT	Aménagement BCD	<b>300,00 €</b>
Maternelle Romain Rolland	Mme JUBERT	Textes en poche	<b>300,00 €</b>
Elémentaire Romain Rolland	Mme MASSELIN	Chorale	<b>300,00 €</b>
Collège Victor Duruy	M. BOUTIGNY	Percussions brésiliennes	<b>300,00 €</b>
Collège Joliot Curie	M. PELAYO	Echange des classes d'allemand	<b>300,00 €</b>
Lycée Pablo Picasso	Mme ADRIANSEN Mme BOUILLOT	Rencontre théâtrale en 2 classes de spécificité et d'âges différents	<b>300,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>1 800,00 €</b>

Il appartient aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable à ces aides.

**M. REMINIAC**

Je me suis frotté les yeux lorsque j'ai lu le titre du point 6, persuadé que ma vue me faisait une farce. Projet d'actions éducatives pour l'année 2009 : à la fin du mois de novembre, il est temps, et pour seulement 1 800 €. Je trouverais cela comique si cela ne concernait pas nos enfants des écoles et collèges. Nous voterons ce point mais ce retard dans sa présentation nous laisse profondément perplexes.

**M. VOGUET**

Il s'agit de projets d'écoles, que les écoles ont montés et nous demandent de financer parce que, justement, elles n'ont pas suffisamment d'argent émanant de l'Education Nationale. Vous ne connaissez donc pas bien le problème.

**M. CLERGET**

Votre interrogation portait sur le moment. Pourquoi le voter en novembre ? parce que l'année scolaire commence en septembre 2009 et finit en juin 2010.

***Adopté à l'unanimité******7 - Prix et qualité du service de collecte et de traitement des déchets – Rapport annuel 2008***

Conformément aux dispositions de l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport précise les conditions techniques et financières d'exécution de ce service.

Ces indicateurs sont synthétisés dans la présente note, le rapport annuel dans sa totalité étant annexé au présent document.

La Commune de Fontenay sous Bois exerce la compétence « Collecte » (comprenant la conteneurisation) et « Traitement » (hormis l'incinération, compétence SMITDUM) des déchets des ménages. La production de déchets des ménages en 2008 a été de 24 992 tonnes.

***Les indicateurs techniques*****1) Conteneurisation**

- la maintenance du parc de conteneurs est assurée depuis mars 2006 par les services de la Ville
- la fourniture des conteneurs est un service confié à la société TEMACO, depuis juin 2007

Fin 2008, le parc compte 34 261 conteneurs, pour un litrage de 5 962 mètres cubes.

**2) Collectes et traitement**

La collecte et le traitement des déchets ménagers au sens large ont été confiés à la société SITA, après mise en concurrence, le 8 mars 2006 pour une durée de 5 ans.

La collecte des encombrants et des dépôts sauvages est assurée par la régie municipale.

**a) Collectes**

La collecte en porte-à-porte comprend la collecte des déchets ménagers, les collectes sélectives des emballages, des journaux et du verre.

<b>Collectes en porte-à-porte</b>	<b>Tonnages 2007</b>	<b>Tonnages 2008</b>
collecte des déchets ménagers	16 059 tonnes	16 012 tonnes
collectes sélectives des emballages	730 tonnes	795 tonnes
collectes des journaux	599 tonnes	576 tonnes
collectes du verre	918 tonnes	919 tonnes

La collecte en apport volontaire couvre la collecte des 13 points Journaux/Revue/Magazines (112 tonnes) et des 31 points verre (93 tonnes).

Sur 5 sites communaux, des bennes de 8 m<sup>3</sup> sont mises à disposition et collectées par SITA (319 tonnes en 2008).

La collecte des encombrants et des dépôts sauvages est assurée par les services communaux.

En 2008, ont été collectés 2 060 tonnes d'encombrants, 1 277 tonnes de dépôts sauvages et déchets issus du nettoyage de voirie.

### b) Traitement

#### Le transfert

Les encombrants, les dépôts sauvages, les déchets des services municipaux et environ 60% des déchets ménagers sont vidés au centre de transfert de SITA (Montreuil). A partir de ce centre, les déchets sont acheminés par camions gros porteurs vers :

- la plate-forme de compostage de TEVA pour les déchets verts
- le CSDU centre de stockage des déchets ultimes (ex CET Classe II) de Soignolles-en-Brie (dépt.77) pour les dépôts sauvages et les encombrants non valorisables
- le centre d'incinération CIE de Créteil pour les déchets ménagers

#### Le centre de tri de Limeil-Brévannes (94)

Les déchets recyclables (emballages, verre, JRM) sont directement vidés au centre de tri de SITA à Limeil-Brévannes (94). Les différents matériaux triés sont envoyés vers les filières de récupération.

#### La centrale d'incinération Emeraude de Créteil

La compétence incinération des déchets ménagers résiduels a été transférée au SMITDUVM par autorisation préfectorale du 7 mars 2001. La Centrale d'Incinération Emeraude (CIE) fonctionne selon le principe de l'incinération avec récupération de chaleur et d'électricité.

### 3) La déchetterie

L'exploitation de la déchetterie communale a été confiée à la société SITA IDF, en décembre 2007 pour une durée de 4 ans. La déchetterie a permis de collecter 2 303 tonnes de déchets en 2008 (Déchets Ménagers Spéciaux inclus - DMS).

Les bennes de la déchetterie sont transportées régulièrement (selon leur taux de remplissage) vers différents points de traitement :

Ferraille	⇒	Derichebourg Revival à Chelles (77)
Tout venant	⇒	Quai de transfert SITA IDF à Montreuil (93)
Déchets verts	⇒	Plateforme de compostage TEVA à La Queue-en-Brie (94)
Cartons	⇒	Centre de tri SITA IDF à Gennevilliers (92)
Bois	⇒	Centre de traitement SITA IDF à Gennevilliers (92)

Gravats ⇒ Quai de transfert SITA IDF à Montreuil (93)

### **Les indicateurs financiers**

#### 1) Dépenses 2008

Les dépenses des services de conteneurisation, de collecte en porte-à-porte, de traitement comprenant l'incinération et de l'exploitation de la déchetterie sont détaillées ci-dessous :

<b>COÛTS DES ACTIVITES TTC en euros</b>	<b>2008</b>
Conteneurisation	32 015
Collecte	1 985 400
Régie directe	573 487
Traitement	582 065
Incinération	1 782 295
Déchetterie	274 950
Cotisation et adhésion (SMITDUVM, RESPECT, ...)	11 100
Coûts traitement déchets divers	931
Fournitures ou investissements divers (local DMS, bennes 20 m3, colonne à huile, local D3E ...)	19 468
Dépense de communication (Conception, impression guide du tri, jeux animation ...)	18 558
Frais de fonctionnement du service	222 349
<b>COÛTS GLOBAUX</b>	<b>5 502 618</b>

#### Le coût par habitant et à la tonne

Les coûts suivants comprennent non seulement la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets mais prennent en compte également la conteneurisation. Les recettes ne sont pas déduites.

Le coût moyen ramené à la tonne de déchets collecté sur la commune est de 220,20 euros TTC/T.

Ramené à l'habitant, ce coût est de 108,10 euros TTC/habitant.

#### 2) Recettes 2008

Les recettes du service d'élimination des déchets, affectées au budget général de la commune, se décomposent comme suit :

<b>RECETTES</b>	<b>2008</b>
Redevances DAS (Déchets d'Activité de Soins)	17 295
Taxe Professionnelle CIE	121 496
Soutiens Eco-Emballages ( <i>Soutien à la tonne triée, soutien à la communication</i> )	250 176
Reversements filiales	141 379
<b>TOTAL</b>	<b>530 346</b>

### 3) Financement du service

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets des ménages est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), votée par le conseil municipal.

Le produit global est de 5 573 922 euros pour 2008, soit un taux applicable aux ménages de 6,87 %.

Aucune exonération n'a été adoptée par la commune.

#### **Les projets 2009**

- Poursuite de la campagne d'animation et de communication sur la gestion des déchets axés sur :

- les erreurs de tri (suivi qualité, sensibilisation dans les écoles, distribution des guides de tri 2009, manifestations municipales...)
- le tri du carton (trop de cartons sont retrouvés dans les objets encombrants)
- la réduction des déchets (promotion du compostage domestique et réflexion sur la consommation durable)
- la présentation des bacs roulants dans les zones d'habitat collectif

- Suivi du marché de « *Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* », 4<sup>ème</sup> année d'exploitation dans le cadre du contrat avec SITA IDF

- Suivi du marché d'« *Exploitation de la déchetterie communale* », 2<sup>ème</sup> année d'exploitation dans le cadre du contrat avec SITA IDF

- Etude de coûts 2008 de Gestion des Déchets avec l'ORDIF (*Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France*) et l'ADEME

- Développement d'une opération de promotion du compostage domestique

- Remplacement du véhicule de livraison des conteneurs par un véhicule à hayon

- Renouvellement des bornes d'apports volontaires vétustes (Verre et JRM)

- Poursuite de l'implantation de conteneurs enterrés dans des zones qui présentent des difficultés de dotation en conteneurs mobiles

- Suivi de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

- Etude d'aménagement pour sécuriser la plate-forme de la déchetterie communale

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2008 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2009.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à prendre acte de la présentation de ce rapport.

#### **Mme JOURDAN**

Il y a quelques mois, on vous avait déjà posé la question, vous aviez dit que vous y réfléchiriez. Il n'y a pas dans cet exposé de mention relative aux déchets sanitaires, aux déchets médicaux.

#### **M. VOGUET**

Ce service est obligatoire. Je vous répondrai par écrit.

#### **M. REMINIAC**

Dans un domaine très proche, les déchets végétaux. Ce n'est pas traité. Il m'a été rapporté que lorsqu'on appelle la Mairie pour connaître les modalités d'enlèvement des déchets végétaux, il est répondu : « vous avez de la chance d'avoir un jardin, alors débrouillez-vous ! » ... c'est ce qui est répondu.

**M. RATRON**

La prévention est une question essentielle en matière écologique pour notre ville. Le tri sélectif des déchets est devenu aujourd'hui un geste quotidien d'une grande partie de la population. Mais il nous faut toujours rester en veille, réévaluer et informer en permanence, mettre en place des outils au service de la population. On ne peut que s'inquiéter de la quantité de déchets que notre ville produit. Il nous semble à nous écologistes qu'il est grand temps de passer à une étape plus importante en matière de déchets qui est la réduction de ceux-ci à tous les niveaux de la ville.

C'est pourquoi nous proposons qu'un véritable travail soit effectué, d'information et de formation, à la population sur les possibilités de réduction. Si on peut se satisfaire que les composteurs soient arrivés dans notre ville, on peut aussi s'inquiéter qu'il n'y ait pas de possibilités de compostage pour les bâtiments collectifs qui représentent une grande partie de notre population.

Pourtant des solutions existent que ça soit avec des lombricomposteurs ou des composteurs collectifs qui pourraient se trouver en bas des de certains immeubles. Pour information, les villes qui ont fait ces choix là, ont réduit leur quantité de déchets de près de 30%. Pour rappel, la réduction des déchets fait partie de notre programme municipal. Un programme qui se veut engagé dans l'enjeu que représentent les nouveaux défis écologiques de notre époque.

Ces différentes campagnes ne sont pas du goût de notre partenaire « éco-emballages », pour qui la question des déchets est devenue un contrat spéculatif juteux qui est malheureusement le contraire d'une bonne politique écologique, car pour ce partenaire, plus de déchets représentent plus d'argent, même si une partie est redistribuée à notre ville. La spéculation sur les déchets, serait en matière d'écologie, complètement contre-productive et totalement en désaccord avec notre projet commun.

Il me semble aussi qu'en ce qui concerne les déchets dits « DEEE », il nous faut avoir une politique plus avant-gardiste qui nous permettrait de donner la possibilité de faire recycler certains de ceux-ci. Certaines entreprises françaises ont fait ces choix, pourquoi pas nous ?

Comme nous l'avons déjà dit il y a un peu plus d'un an sur cette question, si nous voulons rentrer dans les objectifs que nous nous étions fixés en début de mandature, nous devons penser à des projets innovants tels la création de la ressourcerie-recyclerie qui peut être source de créations d'emplois dans l'éco-filière sur notre ville.

Je vous remercie de votre attention.

**M. DAMIANI-ABOULKHEIR**

Je vais répondre à mon collègue sur la question du retraitement des déchets électroniques qu'on appelle les DEEE. D'abord il faut savoir que la ville de Fontenay s'est mise en conformité avec la loi de 2007 qui impose un retraitement spécifique de ces déchets et pour ce qui est de la suite, dans le cadre des états généraux de la ville numérique qui se tiennent et conformément à nos engagements, nous travaillons à un programme de réutilisation des vieux ordinateurs de la collectivité, un programme de réutilisation par la filière éco citoyenne avec une entreprise d'insertion afin de proposer des machines au public en difficulté. Ce sera aussi le moyen de renforcer l'accompagnement aux outils et l'accompagnement aux usagers pour les publics concernés. Pour nous, effectivement le développement durable est une question centrale et il est inséparable de la question de la solidarité.

**M. GAUTRAIS**

Quelques mots pour préciser qu'une réflexion est engagée depuis un certain temps avec les bailleurs sociaux pour avancer sur la question du tri sélectif, par ailleurs il y a des expériences sur les questions de compost dans les bâtiments collectifs. Enfin sur la question des déchets et de la communication, je voudrais saluer l'expérience menée par le service du

tri sélectif à Fontenay et notamment avec leurs sacs bien pratiques où l'on peut faire le tri à la maison. Ça fonctionne bien et ils sont assez utiles dans nos appartements. Enfin, aborder la question importante de la gestion des déchets avec l'expérience qui est programmée dans un premier temps dans le secteur du Grand Ensemble avec la sélection des points d'apport volontaire enterrés qui permettraient d'améliorer la gestion, à la fois des déchets mais aussi du cadre de vie, réflexion engagée par les services des déchets à Fontenay et qui méritait d'être soulignée.

### **M. VOGUET**

Un mot sur la question des conteneurs liés au compost. Vous savez que nous participons au financement de l'acquisition des composteurs pour les propriétaires de pavillon. Nous en avons d'ores et déjà distribué 200 pour un objectif de 1 000. Sur la question de la réduction des déchets qui effectivement est une question centrale et un peu nouvelle, il faut noter, et c'est insuffisant, que nous avons sur Fontenay 4 tonnes de moins de déchets produits. Ceci étant sur les déchets ménagers, c'est plus important parce que les déchets ménagers sont les plus compliqués à traiter, c'est 47 tonnes de moins. Par contre, sur les collectes sélectives des emballages, c'est plus. Au total, c'est quand même positif, parcequ'on note quand même l'amorce, semble-t-il, d'une baisse des tonnages des déchets dans notre commune.

### ***Adopté à l'unanimité – dont acte***

### ***8 - Prix et qualité du service public d'eau potable et d'assainissement – exercice 2008***

Conformément aux dispositions des articles L.2224.5 et D.2224.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport précise les conditions techniques et financières d'exécution de ce service.

Ces indicateurs sont synthétisés dans la présente note, le rapport annuel dans sa totalité étant annexé au présent document.

La ville de Fontenay-sous-Bois a choisi de confier la production et la distribution de l'eau potable au SEDIF (Syndicat des Eaux D'Ile de France) par contrat de régie intéressée.

L'exploitation du réseau d'assainissement est assurée par la régie communale.

### **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

#### ***Indicateurs techniques***

Il existe deux types de réseaux :

- Les réseaux communaux assurent le transport des eaux usées et pluviales vers les collecteurs départementaux
- Les réseaux départementaux assurent le transport des eaux usées et pluviales vers les stations d'épuration. Ils sont gérés, exploités et entretenus par la D.S.E.A (Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement).

	Département	Commune
Réseau Unitaire (km)	11.6	32.2
Réseau Eaux Usées (km)	11.3	11.2
Réseau Eaux Pluviales (km)	8.3	16.3

La géomorphologie découpe la ville de Fontenay-sous-Bois en deux bassins versants, il en est de même en assainissement :

- Le vieux Fontenay (à l'Ouest du Boulevard de Verdun) est desservi par un réseau de type unitaire (collecte des eaux usées et pluviales dans une même conduite) qui achemine les effluents vers la station d'épuration d'Achères
- L'autre bassin versant est desservi par un réseau de type séparatif (collecte des eaux usées et des eaux pluviales dans deux réseaux distincts) qui achemine les effluents vers la station de Valenton.

La maintenance du réseau (curage des réseaux et installations annexes, inspections télévisées, vidange des bacs à graisses et hydrocarbures) est assurée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE - CIG (Curage Industriel Gonesse).

### ***Indicateurs financiers***

#### Dépenses

Le service assainissement de la Ville comporte un ingénieur, un contrôleur de travaux et un agent de maîtrise ; la masse salariale 2008 s'élève à 191 412,48 €.

L'étude diagnostique réalisée en 1996 afin de dresser un état du réseau et une analyse du fonctionnement du système d'assainissement, a défini un schéma directeur. Les travaux sont programmés en fonction de ces priorités.

- Montant des études et des travaux réalisés en 2008 : 603 254,00 € TTC

#### Recettes

La redevance communale d'assainissement est de 0,2389 €/m<sup>3</sup> d'eau. Son produit s'élève à 685 895,71 € pour 2008.

La taxe perçue sur les prélèvements dans le milieu naturel (forages) est de 1 490,94 €.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à émettre un avis quant aux documents présentés.

### ***Indicateurs de performances***

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires est de 0,90 % (principalement constitué de réhabilitation de linéaires de réseau)

La durée d'extinction de la dette est de 6 ans.

L'indicateur sur le niveau de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte se situe à 60 %.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2008 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2009.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à prendre acte de la présentation de ce rapport.

### **M. BEDOURET**

Lors de la commission consultative des services publics locaux, commission présidée par Monsieur CLERGET, une présentation sur la qualité du service rendu et sur la gestion financière du service public de l'eau a été présentée par Bernard BENEDICT. En son absence je vous propose la lecture de l'intervention qu'il avait préparée.

Vous n'ignorez pas qu'en décembre dernier, la position de vote en faveur d'une gestion de l'eau par un service public retenue par le conseil municipal s'est trouvée minoritaire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, c'est donc de nouveau un délégataire qui assurera ce service éminemment public dans le cadre d'une « régie dite intéressée ».

Afin de préciser mon mandat en tant que délégué de Fontenay sous bois au SEDIF, la commission eau se réunira le mardi 15 décembre prochain avec ouverture au public, pour travailler sur le cahier des charges support de l'appel d'offres. Notre objectif est bien sûr la maîtrise et même la diminution des coûts tout en maintenant la qualité de l'eau telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Au cours de cette même commission, notre collègue Claude MALLERIN fera le point sur l'assainissement.

Nous nous réjouissons que le développement durable soit de plus en plus sur le devant de la scène. Des orientations fortes et des décisions parfois urgentes doivent en effet être prises. Il devient nécessaire que les plans d'action entrent dans la phase concrète. Certes tout ne peut pas être mené de front : donc il nous faudra prioriser.

Chacun reconnaîtra que l'eau est un élément majeur et vital qui ne peut être ignoré et qui mérite une attention particulière. Nous sommes en outre qu'on le veuille ou non, responsables et solidaires en ce domaine.

S'il nous faut rechercher un prix de l'eau juste et socialement supportable, il nous faut aussi préserver ce bien commun tant à sa source qu'en amont. Autrement dit, les eaux usées ou pluviales sont de notre responsabilité. C'est pourquoi la délibération qui portera sur une étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la ville est capitale pour entamer un nouveau plan d'actions, socle d'une réelle action environnementale touchant aux fondamentaux en matière de développement durable. L'eau est un enjeu de société qui nécessite une vigilance constante et des moyens appropriés.

***Adopté à l'unanimité – dont acte***

### ***9 - Réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de la ville de Fontenay-sous-Bois – constitution d'un groupement de commandes avec le département***

Une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement a été réalisée en 1996 sur l'ensemble de la commune de Fontenay-sous-Bois. Cette étude a permis d'établir un schéma directeur en 1997.

Les travaux d'investissement réalisés depuis cette date correspondent aux objectifs déterminés, en tenant compte des possibilités budgétaires et des programmes municipaux d'aménagement urbain, plus particulièrement des programmes de voirie.

En janvier 2005, l'Agence de l'Eau s'est adressée aux collectivités, les invitant à actualiser leurs schémas directeurs. Toute attribution d'aides financières est désormais soumise à la réalisation de ces études d'actualisation.

Les réseaux récepteurs des effluents communaux sont les réseaux départementaux du Conseil Général 94 puis les réseaux interdépartementaux.

Le diagnostic de ces réseaux ne peut donc être réalisé que de manière globale en considérant l'ensemble des éléments du système indépendamment des propriétaires des ouvrages.

Dans le but d'établir un schéma directeur visant à définir les travaux à réaliser, la Commune et le Département du Val-de-Marne doivent relancer conjointement, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie, une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement communaux et départementaux, visant à :

- établir un bilan de l'efficacité globale des travaux déjà réalisés depuis 1996 (secteur séparatif)
- étudier la problématique des eaux de ruissellement et la capacité des réseaux ainsi que les solutions envisageables
- définir le programme des travaux.

L'opération de diagnostic doit être réalisée en deux étapes successives, correspondant à la passation de deux marchés distincts :

- une phase préparatoire approfondie dénommée « réflexion préalable »
- une phase d'investigations et de propositions dénommée « étude/diagnostic », qui permettra d'établir un schéma directeur d'assainissement

La Commune et le Département doivent donc se réunir, dans le cadre d'un groupement de commandes régi par les dispositions du Décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics (notamment les articles 8, 22, 23 et 25) et par les stipulations de la convention constitutive du groupement de commandes.

La convention entre les deux collectivités fixe les obligations respectives des parties, notamment :

- le Département et la Commune décident, d'un commun accord, la constitution d'un groupement de commandes spécifique en vue de la passation et de l'exécution de deux marchés uniques relatifs à la réalisation d'une opération de diagnostic des réseaux d'assainissement gérés par la Commune et le Département situés sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois
- la Commune sera désignée COORDONNATEUR DU GROUPEMENT, chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants de chaque étape. Un mandat sera donné au coordonnateur pour signer et exécuter les marchés pour le compte et au nom de l'ensemble des membres du groupement. La Ville de Fontenay-sous-Bois supportera la totalité du financement de l'opération et se chargera des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les études générales, dont font partie les études diagnostiques, sont subventionnées à 70 % (sur les montants HT) par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- le remboursement incombant au département s'élèvera à la dépense réelle totale à sa charge diminuée du montant de la subvention encaissée par la ville de Fontenay qui sera attributaire des acomptes et des versements définitifs. Au titre des frais occasionnés engagés par la Commune en qualité de Coordonnateur pour la gestion des procédures du groupement, le Département versera en sus à celle-ci une indemnité forfaitaire qui sera de 5% du montant de sa part respective du linéaire de réseau.

L'estimation de l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de la ville de Fontenay-sous-bois est la suivante :

- réflexion préalable	50 000 € TTC
- étude diagnostic	250 000 € TTC

**Soit un montant total de 300 000 € TTC**

Le Département s'engage à rembourser à la Commune au prorata du mètre linéaire les dépenses réalisées à son nom et pour son compte, soit :

- La Commune 64 %
- Le Département 36 %

<b>Estimatif financier</b>	
- réflexion préalable	50 000 € TTC
- étude de diagnostic	250 000 € TTC
<i>Soit un montant total de</i>	<i>300 000 € TTC (250 836,12 € HT)</i>
Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie	- 175 585,28 €
Coût de l'étude après déduction subvention AESN	124.414,72 €
<b>Part de la Commune 64% soit</b>	<b>79 625,42 €</b>
<b>Part du Département 36% soit</b>	<b>44 789,30 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de la ville de Fontenay-sous-Bois
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Fontenay-sous-bois et le Département du Val-de-Marne
- autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les documents inhérents.

### **Mme JOURDAN**

Une petite question. S'agissant d'un marché d'études, je ne vois pas très bien à quoi correspond un autre marché de réflexion préalable à l'étude, d'autant qu'il est précisé qu'il s'agit d'une phase préparatoire approfondie dénommée réflexion préalable avant une étude diagnostic. Il me semble que la première étape d'une étude c'est une réflexion. Je ne vois pas très bien à quoi correspond ce marché supplémentaire de 50 000 €.

### **M. FAURE**

La question est que les études sur le réseau d'assainissement peuvent être très coûteuses si on ne fixe pas des objectifs. Or, la situation de Fontenay est complexe, à cheval sur 2 versants, le versant Seine et le versant Marne, avec 2 réseaux qui ont une structure

complètement différente, un réseau pratiquement achevé en séparatif du côté versant Marne et l'autre réseau unitaire. Il faut se mettre d'accord entre les objectifs de la commune sur son réseau d'assainissement et les objectifs du département du Val-de-Marne et de l'agence Seine Normandie. C'est-à-dire que si nous avons nos objectifs d'étude, notamment sur l'utilisation de l'eau de ruissellement, il faut bien qu'elle soit coordonnée avec les autres acteurs de cette étude. Cela a été expliqué lors de la CCSPL : lorsqu'il y a un orage, l'ensemble de l'eau collectée par les réseaux unitaires arrive dans les centrales de traitement qui ne peuvent assurer le traitement de cette eau qui est reversée dans les rivières. Cela a un coût environnemental très élevé alors que les investissements réalisés ont été très importants par la collectivité. Cette étude a pour objectif, par exemple à Fontenay, de savoir s'il est préférable de travailler sur des réseaux séparatifs ou de réaliser des réserves d'eau pour capturer provisoirement l'eau des orages. C'est un problème d'orientation stratégique. Ensuite une fois que les orientations sont fixées avec nos partenaires, nous réaliserons l'étude. Je pense que c'est le département et l'agence Seine Normandie qui souhaitent que cette étude soit réalisée en 2 étapes.

### **M. ESCLATTIER**

Vous avez raison Monsieur FAURE, parce que on connaît la problématique notamment sur le versant ouest. On a la problématique des réserves d'eau, l'ensemble des sous-sols de la rue Dalayrac, vous le savez certainement, sont inondés chaque fois qu'il y a les orages notamment en période mai et juin. Il est probablement indispensable d'approfondir ce sujet sur les eaux. C'est vrai que c'est un peu surprenant que ce soit en deux morceaux. Admettons. J'imagine que vous allez nous tenir au courant dans le futur de qui est le prestataire de l'étude à moins que je n'ai pas bien lu mais il y aura un appel d'offres. Il faut vraiment penser à la problématique de la rue Dalayrac connue de tous.

### **M. MALLERIN**

Sur la question précise que pose Monsieur ESCLATTIER sur la rue Dalayrac, il se trouve que le réseau d'assainissement départemental se situe au milieu. Vous et moi qui mesurons moins de 2 m, nous pouvons marcher, debout, à l'intérieur. C'est un ovoïde très important. La question de l'inondation des caves qui sont situées sous le réseau est un problème de siphon tout simplement. Dans la loi, l'assainissement doit garantir de laisser les habitations au sec mais pas les caves. Ceci dit, cela ne change en rien le désagrément pour les gens, bien entendu...

### ***Adopté à l'unanimité***

## ***10 - Approbation de l'avenant n° 3 relatif au contrat programme de durée barème D – avenant à intervenir avec ECO EMBALLAGES***

### **Préambule**

Eco-Emballages est une société anonyme agréée par les pouvoirs publics pour soutenir les collectivités dans l'organisation et les coûts de collecte et de recyclage des emballages ménagers.

Elle a pour but de :

- contribuer à assurer la prise en charge et le recyclage des déchets d'emballages ménagers au moyen du reversement de divers soutiens financiers (soutien à la tonne triée, à la communication, à l'optimisation,...)
- apporter une garantie de reprise des matériaux collectés et triés en désignant contractuellement les différents repreneurs des matériaux et leurs conditions de reprise.

### **Rappel**

La collecte sélective des emballages ménagers est opérationnelle à Fontenay-sous-Bois depuis octobre 2001. Le premier contrat programme de durée (barème C) a été conclu en novembre 2000. Suite à la parution de l'arrêté du 30 décembre 2004 offrant la possibilité d'application d'un nouveau barème encourageant les actions de tri dans les secteurs plus complexes (ex : habitat collectif), un deuxième contrat programme de durée (barème D) a été signé en janvier 2006. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 6 ans et remplace le précédent.

Approuvé par délibération n° 07 09 12 en date du 28 septembre 2007, un premier avenant au contrat a eu pour objet de modifier les annexes I, B, C et les dispositions fiscales. Il a pris effet le 10 octobre 2007.

Approuvé par délibération n° 08 09 08 en date du 26 septembre 2008, un deuxième avenant au contrat a eu pour objet de modifier les annexes F, D, 2 A-B, H et le soutien à la compensation. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans ce cadre, la ville a opté pour le modèle de la garantie de reprise des matériaux : Eco-Emballages désigne donc des repreneurs pour chacun des 5 matériaux (Verre, Plastique, Papier/Carton, Aluminium et Acier) dont la collectivité est propriétaire.

Ces repreneurs reversent une recette à la collectivité suite à la récupération des matériaux en fonction du tonnage fourni et du prix de reprise en vigueur.

D'un point de vue financier, Eco-Emballages a versé à la collectivité pour l'année 2007 :

- 183 516 € au titre du soutien à la tonne triée
- 15 900 € au titre du soutien aux ambassadeurs du tri
- 10 020 € au titre du soutien aux outils de communication

Soit un total de 209 436 €

### **Objet de l'avenant n° 3**

Parmi les cinq matériaux de collecte sélective, le papier-carton est celui pour lequel la distinction entre les produits d'origine ménagère contribuant à Eco-emballages et les produits d'autres origines qui ne contribuent pas, est techniquement la plus difficile à faire.

En conséquence, une nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d'emballages ménagers « papier carton » à soutenir a été préparée par Eco-emballages, Adelphe, Amorce, l'Association des Maires de France, l'Ademe et le CNR. Cette règle a pour objectif de résoudre les difficultés récurrentes constatées sur le soutien des cartons d'emballages ménagers.

Un arrêté modificatif aux agréments des Sociétés Agréées sera prochainement annoncé.

L'article 10 du Contrat Programme de Durée barème D stipule :

*« Eco-Emballages informera la collectivité de toute modification dans les conditions de son agrément ainsi que des éléments fondant sa demande d'agrément, et qui auraient un impact sur les dispositions du présent contrat. Les parties pourront décider d'un commun accord de les incorporer au présent contrat par avenant ».*

Les modifications incluses dans l'avenant n° 3 sont les suivantes (cf. annexe n° 1) :

- 1 Nouvelle règle Papier Carton
- 2 Prise en compte des nouvelles règles de recensement

Les dispositions du point n° 1 prendront effet le 1<sup>er</sup> mai 2009 et s'appliqueront aux liquidatifs 2008. Les dispositions du point n° 2 prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avenant n° 3 permettant l'intégration des modifications dans le contrat programme de durée en vigueur et leur mise en œuvre
- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3.

### **Annexe 1 – Nature des modifications incluses dans l'avenant n° 3**

#### **1 - Nouvelle règle Papier Carton**

- le tonnage d'EMR (Emballages Ménagers Recyclables faisant l'objet de l'avenant. Cette catégorie est plus communément appelée « emballages cartonnés » (cartons bruns, cartons plats imprimés...) éligible au soutien est plafonné sur le total fibreux (JRM, EMR, Carton de déchetterie, ...) : 21 % pour 2008, 22 % pour 2009, ...
- la performance EMR ne peut excéder 15 kg/hab./an
- seules les tonnes livrées au repreneur sont soutenues (cf. attestations de recyclage)
- l'augmentation du tonnage EMR soutenu entre deux années successives ne peut excéder 5 %.

#### **2 - Prise en compte des nouvelles règles de recensement**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la population totale du périmètre de la collectivité sera constituée de sa population municipale INSEE publiée, en vigueur pour l'année considérée.

#### ***Adopté à l'unanimité***

### ***11 - Reconduction de conventions d'entretien des espaces libres situés dans le Grand Ensemble de Fontenay***

Dans le cadre d'une convention de concession passée avec la Ville de Fontenay-sous-Bois le 13 février 1964, la S.A.E.R.P. a procédé à l'acquisition de divers terrains dans le périmètre du Grand Ensemble, à leur équipement et à leur aménagement.

Une fois équipés, ces terrains ont fait l'objet d'une division entre, d'une part les terrains destinés à être cédés aux constructeurs et d'autre part les terrains destinés à être incorporés au domaine communal. Au nombre de ces derniers figurent les voiries primaires et secondaires ainsi que les espaces verts.

Ces opérations terminées, l'entretien des espaces libres a fait l'objet de plusieurs conventions entre la Ville et les syndicats respectifs de copropriétaires :

#### ***RESIDENCE LA FONTAINE***

- Entretien de la dalle de couverture du parking (3 748 m<sup>2</sup>)  
Pour ce qui concerne les terrains d'emprise de cette dalle, ceux-ci, bien que privés, sont assujettis à une servitude de passage public. Une convention, approuvée par le Conseil Municipal du 17 juin 1982, a confié l'entretien de cette dalle au syndicat des copropriétaires, à charge pour la Ville de rembourser les prestations réalisées correspondant au caractère de la servitude consentie.
- Entretien des espaces incorporés dans le domaine public (2 775 m<sup>2</sup>)  
Il s'agit principalement de l'entretien des espaces verts (tonte, taille des végétaux, bêchage, binage, nettoyage des espaces). Pour ce qui concerne ces espaces, dont l'entretien relève de la Ville, une convention, approuvée par le Conseil Municipal du

27 mai 1988, a confié leur entretien au syndicat des copropriétaires, à charge pour la Ville de rembourser les prestations réalisées correspondant au montant qu'elle aurait assumé si elle avait procédé elle-même à l'entretien.

#### *RESIDENCE RABELAIS*

- Entretien de la dalle de couverture du parking (3 673 m<sup>2</sup> initialement puis 7 824 m<sup>2</sup>)  
Pour ce qui concerne les terrains d'emprise de cette dalle, ceux-ci, bien que privés, sont assujettis à une servitude de passage public. Une convention, approuvée par le Conseil Municipal du 17 juin 1982, a confié l'entretien de cette dalle au syndicat des copropriétaires, à charge pour la Ville de rembourser les prestations réalisées correspondant au caractère de la servitude consentie.

#### *IMMEUBLES RUES PAUL LANGEVIN – JEAN MACE*

- Entretien de la dalle du garage couvert  
Pour ce qui concerne les terrains d'emprise de cette dalle, ceux-ci, bien que privés, sont assujettis à une servitude de passage public. Une convention, approuvée par le Conseil Municipal du 20 décembre 1977, a confié l'entretien de cette dalle au syndicat des copropriétaires, à charge pour la Ville de rembourser les prestations réalisées correspondant au caractère de la servitude consentie.

#### **Reconduction des conventions**

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a délibéré sur la reconduction de l'ensemble des conventions jusqu'au 31 décembre 2009.

Afin de poursuivre l'entretien des espaces concernés, il est proposé de reconduire l'ensemble de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2010.

Un projet de refonte de ces conventions dans une démarche cohérente concernant la totalité des espaces libres du Grand Ensemble est en cours d'élaboration. Le groupe de travail constitué de l'ensemble des services concernés proposera de nouvelles conventions appropriées pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil Municipal est appelé à décider la reconduction expresse de l'ensemble des conventions, pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2010.

#### **M. REMINIAC**

Simplement rappeler qu'il faudrait étudier des procédés qui apportent moins de nuisances aux riverains pour l'entretien de ces espaces verts, notamment ce que j'ai dit au début du conseil (hachage, projections...)

#### ***Adopté à l'unanimité***

#### **12 – Rapports d'activités de l'exploitation du réseau du chauffage urbain – exercice 2008**

Les rapports d'activités pour l'exercice 2008 de la Régie du Chauffage Urbain ont été adressés au Maire en juin dernier.

Ces rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue le 5 novembre 2009 et ce, conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des documents présentés.

### **Mme DO ROSARIO**

Les prix des combustibles se sont envolés en 2008 provoquant une hausse très importante des charges de chauffage. Ils ont augmenté de manière continue depuis 2004. Par rapport à 2004, le charbon a coûté à la régie en 2008 115 % plus cher et le gaz 92 % soit le double. L'année 2008 a cependant enregistré la plus forte hausse du prix du gaz naturel connue depuis ces vingt dernières années, avec une hausse cumulée de 50 % entre le 1er janvier et le 1er octobre 2008. Dans le même temps, le prix du charbon a augmenté de 77 %.

Le coût annuel moyen du chauffage d'un logement de type F4 a augmenté en conséquence de 25,13 % entre 2007 et 2008. Cette augmentation est due à la hausse de la demande en énergie (rigueur climatique beaucoup plus rude qu'en 2007) et à l'augmentation des prix du gaz et du charbon.

L'électricité vendue par la Régie à EDF grâce à la cogénération permet de maîtriser les tarifs. Ainsi malgré les augmentations record en 2008 des prix des combustibles, le prix moyen de la chaleur à Fontenay (coût de production) n'a augmenté que de 17 % par rapport à 2007, sans les bénéfices de la cogénération il aurait augmenté de 34 % (soit un différentiel d'environ 175 euros par foyer).

De plus, après deux hivers doux successifs en 2006 et 2007, l'année 2008 a vu un hiver avec des températures plus conformes aux normales saisonnières. L'augmentation des prix s'est donc conjuguée avec une augmentation significative des consommations de l'ordre de 15 % en moyenne par rapport à 2007.

Outre les deux phénomènes expliqués précédemment, la baisse du taux de TVA sur l'abonnement depuis le 1er juillet 2006 (passée de 19,60% à 5,5%) a fait baisser le coût du chauffage en 2007. Cette baisse de la TVA a masqué le prix de la chaleur, qui n'a cessé d'augmenter en 2007 du fait de la hausse des prix des combustibles.

Les volumes de l'année 2009 se profilent comme une année type avoisinant une production de 145 000 MWh de chaleur et de 37 000 MWh électriques. La rigueur hivernale du 1er trimestre 2009 conjuguée à un maintien à un niveau élevé du prix du gaz fait que la facture annuelle pour l'utilisateur fontenaysien se profile comme toujours très importante. Ainsi les combustibles coutaient moins cher sur la période de janvier à mars 2008 que sur la même période en 2009.

En conséquence seule une légère baisse du coût de la chaleur est à attendre en 2009.

La hausse des prix des combustibles, faisant peser plus lourdement sur les ménages la facture du chauffage et du réchauffage de l'eau, elle doit inviter à maîtriser davantage les consommations d'énergie et à rechercher une meilleure efficacité énergétique.

Les travaux de modernisation du réseau de chaleur vont dans ce sens :

- le rendement des installations a été optimisé par les importants travaux réalisés ces dernières années ;
- l'unité de cogénération installée en 2003 a permis, outre l'amélioration très importante de la qualité de l'air, une récupération de chaleur très performante ;
- le raccordement de nouveaux immeubles implique une plus grande répartition des charges fixes du service.

Ces travaux, en utilisant l'énergie de manière plus rationnelle, viennent compléter la maîtrise des températures dans les appartements, les équipements et les entreprises desservis par notre service.

Une information auprès des bailleurs, des copropriétés et des amicales est faite régulièrement. Les contacts sont fréquents avec la Régie, ils portent sur les améliorations qui pourraient être apportées sur leur bâti de manière à optimiser l'impact bénéfique des investissements que la Régie réalise pour le réseau et la chaufferie.

Les perspectives pour l'avenir : continuer bien sûr à développer l'usage du bois, (prix plus stables que les énergies fossiles, moins polluant, mais exige plus de place de stockage) avec un quadruple objectif :

- moderniser les installations,
- maîtriser l'évolution des tarifs,
- atteindre l'objectif social d'une TVA à 5,5 % sur les consommations de chaleur
- et continuer à améliorer la qualité de l'air.

L'économie d'énergie, c'est l'affaire de tous

***Adopté à l'unanimité – dont acte***

***13 - Rapport annuel de l'exercice 2008 relatif à la délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement GERAUD***

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires du service public des marchés forains ont adressé au Maire le rapport de l'exercice 2008.

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux s'est tenue le 5 novembre 2009.

Par ailleurs, en application du 1<sup>er</sup> article susvisé, le dossier doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des documents présentés.

La commission des finances a émis un avis défavorable.

**Mme MICHON**

Je pense réellement que ce rapport est un tissu de mensonges. Il faut vraiment voir avec la Société GERAUD, le rapport qu'elle doit entretenir avec la ville. On a déjà manifesté durant plusieurs réunions notre fort mécontentement sur cette délégation de service public et je vais vous rappeler les demandes que nous avons faites concernant cette société. Nous avons demandé une remise à plat des comptes, puisqu'aujourd'hui la société GERAUD déclare un déficit de 1 000 000 d'euros et considère que la ville doit financer ce déficit. Ceci n'est pas du tout acceptable aujourd'hui, et la ville n'a pas à payer ce million d'euros.

Je vous rappelle aussi que nous sommes liés avec cette société pendant encore 12 ans. On leur a demandé dans la délégation de financer les travaux. Or, ils ne souhaitent plus financer les travaux et malgré cela nous avons rénové la halle Moreau David à nos frais. La société GERAUD devait prendre en charge ces travaux et c'est nous qui avons financé. La rénovation des plots électriques sur le marché Verdun devrait être faite, la société GERAUD ne le fait pas. On leur a demandé une amélioration de l'offre sur les marchés en recherchant des commerçants qui proposent des produits de meilleure qualité, en tout cas avec un meilleur rapport qualité/prix, ils ne l'ont pas fait. On leur a demandé d'améliorer l'animation des marchés, cela n'a toujours pas été fait. On leur a juste demandé une simple régularisation avec un avenant à notre contrat qui officialise la suppression du marché Roublot ; nous attendons toujours cet avenant. Je confirme que la commerçante Brigitte restera au marché Roublot et même durant les travaux, à côté de la Halle Roublot.

Je pense que sur ce rapport la société GERAUD écrit qu'elle n'a eu aucune remarque de la part de la Mairie, et indique que tout s'est bien passé, ce qui est complètement faux. Nous sommes liés à cette entreprise et je pense qu'il faut que nous maintenions notre pression sur cette entreprise.

Il faut quand même que vous sachiez qu'il y a dans cette économie de concurrence simplement deux entreprises qui peuvent nous fournir ce service. Le quasi monopole dans une économie de marché se réalise d'une façon tout à fait opportune pour les intervenants sur ce marché concurrentiel par rapport au choix que l'on peut faire en terme d'économie. Ce n'est pas si facile que cela de dénoncer le contrat, et le contentieux est chez nos juristes. Mais effectivement si on veut maintenir les marchés sur Fontenay, nous n'avons pas beaucoup le choix et il est souhaitable de travailler à l'amélioration avec la Société GERAUD, en tous les cas maintenir notre volonté afin qu'ils améliorent la qualité de leur prestation sur la ville. Je vous remercie.

#### **M. REMINIAC**

Madame MICHON ce que vous nous rapportez, je l'ai déjà entendu les années antérieures, et le différend avec l'entreprise GERAUD, ce n'est pas nouveau. J'espère que quelque chose va être fait. C'est récurrent.

#### **M. VOGUET**

Ceci dit pour l'instant cela ne nous coûte rien. Ce qu'a dit Madame MICHON est juste. Il y a deux sociétés de gestion de marché en France. La question de la municipalisation est dans les têtes d'un certain nombre de nos collègues, y compris dans les vôtres puisque je vous vois acquiescer, c'est une question complexe puisque c'est un vrai métier. Nous n'avons pas aujourd'hui à Fontenay les compétences pour nous y engager. Cela existe dans certaines villes de province, mais nous, nous n'avons pas les structures pour le faire. Je vois Monsieur ESCLATTIER, que vous êtes pour la municipalisation des services privés. Vous serez un bon allié, on va y travailler mais si vous avez des idées, nous sommes preneurs.

***Dont acte au Maire mais rejet du rapport du délégataire.***

#### ***14 - Renouvellement d'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)***

La Ville a adhéré le 26 septembre 2008 à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui regroupe, en France, quelques 2 000 collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux). Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (47 associations nationales dans 34 pays) et membre de l'organisation mondiale "Cités et gouvernements locaux unis", fondée en 2004.

Le but de l'association est, entre-autres, d'obtenir, renforcer et défendre l'autonomie des collectivités territoriales, d'assurer la participation et représentation des collectivités territoriales dans les organismes européens et internationaux pour participer aux processus de décisions européens (via des commissions et groupes de travail...), d'œuvrer pour que le Parlement Européen devienne une assemblée législative de plein exercice, etc...

Il est demandé au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion à cette association dont la cotisation pour l'année 2009 est de 2 321 €.

***Adopté à l'unanimité***

### **15 – Liste des arrêtés pris par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire, à l'unanimité, de la communication de la liste des arrêtés.

### **16 – Vœu relatif à l'appel « ultimatum climatique » présenté par la majorité sur proposition des Elus Verts**

Les conséquences humaines du dérèglement du climat sont des enjeux planétaires de notre siècle. Sous peine de conséquences humanitaires et environnementales majeures pour l'ensemble de la planète, la communauté scientifique internationale a appelé les Etats à stabiliser le réchauffement à un niveau inférieur à + 2°C.

L'ONU, du 7 au 19 décembre prochain, dans la suite du protocole de Kyoto, tiendra à Copenhague, un sommet sur cette question majeure pour notre avenir commun. Les Etats du monde entier doivent parvenir à un accord qui permette d'enrayer l'inéluctable progression des dégâts provoqués sur le climat par des économies débridées et des conséquences humaines liées à la sécheresse, aux épisodes climatiques violents, à la montée des eaux poussant les populations à l'exode « climatique ».

Cette négociation internationale doit se traduire par des engagements forts, notamment de la part des pays industrialisés qui soutiennent, de longue date, des politiques libérales appuyées sur une course effrénée à la surconsommation énergétique, à la destruction des espaces naturels, à l'épuisement des ressources. Leurs émissions nocives doivent impérativement décroître de 80% d'ici 2050, sans que leurs travailleurs subissent les conséquences économiques de ces changements fondamentaux. Les pays émergents ont également un rôle stratégique à jouer afin que la légitime aspiration au bien être de leur population se fasse dans le cadre de modèles de développement vertueux en matière d'impact climatique.

Ces exigences, vitales pour l'ensemble des habitants de notre planète, s'accompagnent déjà d'une forte mobilisation citoyenne et associative, qui se traduit par de nombreuses initiatives dont l'appel « ***l'Ultimatum climatique*** » ([www.copenhague-2009.com](http://www.copenhague-2009.com)), lancé par une douzaine d'ONG françaises, en vue de peser sur l'engagement de la France dans les négociations de Copenhague

Aussi, le Conseil Municipal de Fontenay sous Bois décide de signer l'appel « ***l'Ultimatum climatique*** », dont les initiateurs comptent atteindre un million de signataires, en vue de peser sur des accords de haut niveau à Copenhague en décembre prochain.

#### **Mme XAMBEU**

C'est un vœu présenté par les Verts et amendé par les différents groupes. C'est le résultat d'un travail collectif. Le vœu propose de soutenir l'appel « ultimatum climatique » qui est au verso de ce vœu. Cet ultimatum a été lancé par de nombreuses associations environnementales et écologiques. Ce vœu demande dans le cadre de la préparation de la conférence internationale de Copenhague qui va démarrer dans quelques jours, au président français qui va représenter la délégation française d'aider à prendre des décisions à la hauteur des enjeux écologiques qui se posent. Les enjeux sont connus par tout le monde, mais je vais les rappeler en quelques lignes, à savoir enrayer le dérèglement climatique dû à l'action humaine et toute la communauté scientifique est d'accord pour dire que les dégâts causés par les gaz à effet de serre sur le climat ne font absolument plus question. On a même des rapports parus récemment qui démontrent que la situation est encore pire que ce à quoi on s'attendait, puisque le pire des scénarios prévus il y a deux ans est dépassé (sécheresse, canicule, la fonte des glaces qui n'était annoncée que pour dans 30 ans a déjà démarré).

L'ONU chiffre actuellement à 300 000 le nombre de victimes chaque année et on attend des déplacements importants dans les années qui viennent, qui seront les conséquences de ces dérèglements climatiques. La communauté internationale s'est engagée à limiter l'accroissement de la température à 2°C. Le problème c'est que pour arriver à limiter l'accroissement de l'augmentation de la température à 2°, il faut diminuer les gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020. Pour l'instant, l'Europe s'engage à 20 % seulement et les Etats-Unis ne s'engagent à rien et ne sont pas prêts à s'engager. Cela veut dire que pour aboutir à ce chiffre qui est phénoménal, il faut effectivement un renversement de la politique internationale interne à tous les niveaux (transports collectifs, isolation des bâtiments, etc...). Il faut également ajouter que les pays riches qui sont les consommateurs les plus importants des richesses de la planète devront aussi soutenir les pays du sud dont les richesses depuis 50 ans sont exploitées, pressurées par les pays industrialisés. Ils auront besoin d'aide pour faire face à ces enjeux. Pour l'instant, l'aide est chiffrée par des experts, à environ 100 milliards d'euros par an d'ici à 2020. Voilà pour résumer la situation.

### **Mme JOURDAN**

Juste pour dire que nous ne prendrons pas part au vote. Néanmoins comme vous le savez tous, Nicolas SARKOZY est en tête de cette action en Europe. Il est le plus déterminé des dirigeants européens. Nous apprécions beaucoup le soutien de la municipalité aux démarches de Nicolas SARKOZY et cette belle unanimité autour de son action. Habituellement nous ne votons pas les vœux.

### **Mme VAYSSE**

Quelques mots de soutien de la part du groupe socialiste à ce vœu. En effet, on partage l'avis que les prochaines années seront décisives pour infléchir les évolutions qui vont mettre en danger notre avenir. La conférence de Copenhague est une chance que nous ne devons pas laisser passer. C'est à chacun d'entre nous et ensemble chaque fois que nous le pouvons d'obliger nos gouvernements à dépasser des comportements tièdes, égoïstes et simplement aveugles, y compris notre gouvernement actuel qui doit prendre des engagements sérieux et concrets maintenant. Le groupe socialiste s'est engagé pour une stratégie de développement durable de notre ville afin qu'elle soit exemplaire au quotidien et comme dans des moments décisifs dans les tous prochains jours et nous sommes bien entendus favorables à ce que le conseil municipal de Fontenay signe cet appel. Et j'invite chacun à titre personnel à le faire aussi. Il faut qu'on atteigne un nombre très important de signataires.

### ***Adopté à la majorité par :***

**37 voix pour** - MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M.GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAUDI, Mme LE GAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM.MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAUT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI-ABOULKHEIR, Mlles NIAKHATE, BENZIANE, BAKOULA

**7 ne prennent pas part au vote** : M. REMINIAC, Mme JOURDAN, M. ACCHIARDI, Mme RIOU, MM ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40***

***La secrétaire de séance***

***Nora SAINT-GAL***